

Evaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de Quartiers - Haïti

Contrat Cadre Bénéficiaires 2013 – Lot 12 EuropeAid/132633/C/SER/multi

Ref: 2014/337587-1

Projet de Rapport final – Version 4

Expert:

Jacques-Emmanuel REMY

Octobre 2015

Financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par



Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION.....	10
1 BREF RAPPEL DES INTENTIONS DU PARAQ, OBJECTIFS ET STRATEGIE	10
2 REPONSES AUX QUESTIONS D’EVALUATION.....	12
2.1 EFFICACITE DU PROGRAMME.....	12
2.1.1 <i>Quelles sont les stratégies d’intervention en milieu urbain ?.....</i>	<i>12</i>
2.1.2 <i>Echelle d’intervention.....</i>	<i>17</i>
2.1.3 <i>Synergie entre acteurs institutionnels et communautaires</i>	<i>18</i>
2.1.4 <i>Adéquation aux critères du CIAT</i>	<i>18</i>
2.1.5 <i>Habitat.....</i>	<i>23</i>
2.2 DURABILITE DU PROGRAMME.....	29
2.2.1 <i>Qualité, maintenance et durabilité des ouvrages</i>	<i>29</i>
2.2.2 <i>Activités génératrices de revenus.....</i>	<i>33</i>
2.2.3 <i>Environnement.....</i>	<i>35</i>
2.2.4 <i>Sensibilisation et formation.....</i>	<i>35</i>
2.2.5 <i>Appropriation du PARAQ et de ses acquis pas les institutions haïtiennes partenaires</i>	<i>37</i>
2.2.6 <i>PAIFU.....</i>	<i>42</i>
2.3 IMPACT DU PROGRAMME.....	43
2.3.1 <i>Nombre de bénéficiaires et niveau de satisfaction ?</i>	<i>43</i>
2.4 EFFICIENCE.....	44
2.5 VALEUR AJOUTEE.....	48
3 RECOMMANDATIONS.....	49
4 CONCLUSION, PARAQ ET APRES ?	49

Annexe 1 : Contexte

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Questionnaire pour les opérateurs PARAQ

Annexe 4 : Bibliographie

Annexe 5 : Feuille de présence atelier de restitution

Annexe 6 : Power point atelier de restitution

Annexe 7 : Liste des présences focus group

Annexe 8 : Taux de change euro / USD

LISTE DES ABREVIATIONS

- ACF Action contre la faim
- AFD Agence française de développement
- AFH Architecture for Humanity
- ANO Accord de non-objection
- APD Avant-projet détaillé
- AIQIP Aménagement et reconstruction des quartiers de Port-au-Prince
- ASEC Assemblées des Sections Communales
- ATL Agence technique locale
- BMPAD Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement
- BM Banque mondiale
- BTEB Bureau Technique d'évaluation des bâtiments du MTPTC
- BTP Bâtiments et travaux publics
- CAR Centre d'Appui à la Reconstruction
- CASEC Conseils d'Administrations des Collectivités territoriales
- CHF Cooperative Housing Foundation
- CIAT Comité interministériel de l'aménagement du territoire
- CNMPC Commission Nationale des Marchés Publics
- CRC Centre de ressource communautaire
- CRF Croix rouge française
- CRH Croix rouge haïtienne
- CRS Catholic Relief Services
- ST-CIAT Secrétariat technique du Comité interministériel de l'aménagement du territoire
- DAO Dossier d'Appel d'Offres
- DATIP Direction Administrative et Technique de l'Intercommunalité des Palmes
- DGAT : Direction de l'Aménagement et de la gestion du territoire de la Mairie de Port-au-Prince
- DINEPA Direction Nationale de l'eau potable et de l'assainissement
- DPC Direction de la Protection civile
- DTC Direction des Collectivités territoriales du MICT
- DTP Direction des Travaux publics du MTPTC
- DUE Délégation de l'Union européenne en Haïti
- EDH Electricité d'Haïti
- EDM Entrepreneurs du monde
- EIA Etude d'impact environnemental
- EICEquipe d'intervention communautaire
- EPPLS Entreprise publique de promotion de logements sociaux
- FAU Fondation Architectes de l'urgence
- FOKAL Fondation Connaissance et liberté
- GRET Groupe de recherche et d'échange technologique
- INFP Institut national pour la formation professionnelle
- JPHRO J/P Haitian Relief Organization
- MDE Ministère de l'environnement

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

- MEF Ministère de l'économie et des finances
- MICT Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
- MoU Protocole d'accord (memorandum of understanding)
- MOUS Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- MTPTC Ministère des travaux publics, des transports et des communications
- OI Organisation internationale
- OIM Office international des migrations
- ONG Organisation non-gouvernementale
- PADF Pan-American Development Foundation
- PAIFU Projet d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines
- PARAQ Programme d'appui à la reconstruction et l'aménagement des quartiers
- POS Plan d'occupation des sols
- SEEU Service d'entretien des équipements urbains
- SGU Service de Génie urbain du MTPTC
- SMCRS Service métropolitain de collecte des résidus solides
- SPU Service de Planification urbaine du MTPTC
- TDR Termes de référence
- TPE Très petite entreprise
- UCLBP Unité de construction des logements et bâtiments publics
- ZAC Zone d'action concertée

RESUME EXECUTIF

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours est la reprise d'un précédent rapport livré au début de l'année 2015 et basé sur investigations et mission de terrain réalisées au troisième trimestre 2014. L'ensemble des projets du programme PARAQ ayant considérablement progressé depuis la préparation du rapport précédent un nombre important de données quantitatives, d'observations et de recommandations figurant dans le précédent rapport sont devenues caduques aujourd'hui.

Le présent rapport présente une évaluation synthétique et non pas au niveau de chaque projet, il souligne les acquis et avancées permis par le PARAQ aux plans technique et institutionnel à partir de l'analyse des schémas, des réalisations sur le terrain ainsi que les difficultés rencontrées par les opérateurs dans la préparation et la mise en œuvre des schémas d'aménagement. Il propose enfin des recommandations qui visent plus la durabilité du programme que son exécution, l'ensemble des investissements étant à présent engagés.

Efficacité

L'efficacité globale du PARAQ est satisfaisante en regard des objectifs du programme et des conditions existantes. L'activité centrale de planification a été menée à bien et les zones d'intervention disposent à présent d'un document-guide d'aménagement validé par un comité technique multisectoriel. Les activités issues de la planification sont pertinentes et ont été réalisées dans un laps de temps et selon des critères de qualité convenables pour les investissements structurants, le volet logement est bien engagé avec une approche diversifiée selon les projets et des actions d'appui touchant une large population. La participation communautaire et une implication qui aurait pu être plus forte de la part des institutions haïtiennes partenaires ont pesé sur l'efficacité du programme.

Durabilité

Le PARAQ inclut des activités destinées à la pérennité de ses résultats : les schémas sont des documents avec une vision à moyen et long terme et des instruments de gestion urbaine pour les municipalités. La formation de *boss maçons* et de charpentiers, la sensibilisation aux techniques de construction sûre et aux qualités des matériaux sont une base pour une amélioration plus large de l'habitat en quartier précaire. En termes de réalisation (réseau viaire, ravines, maisons, etc), les résultats du programme dans les quartiers sont de très bonne qualité et leur durabilité dépend de leur maintenance.

Impact

Le programme PARAQ a un impact direct sur les secteurs du logement, des infrastructures, des services de base, et via la formation dispensée. Au-delà de cet impact quantitatif, le programme a un impact qualitatif important en termes de création de capacité, de sensibilisation et de renforcement pour les institutions haïtiennes partenaires. Le programme a doté 9 quartiers d'un schéma d'aménagement validé par un comité technique interministériel, ce qui est une première dans le

pays, il a aussi renforcé le rôle de l'UCLBP comme acteur majeur de la reconstruction et celui du CIAT via le comité technique.

Efficience

L'efficience du programme a été affectée par des conditions locales complexes concernant le foncier et le statut des résidents ainsi que par les exigences de la participation communautaire. Toutefois ce contexte a été bien appréhendé par les opérateurs du programme et la participation communautaire s'est révélée nécessaire, malgré ses inconvénients, dans une situation d'implication faible de l'état dans les quartiers spontanés.

Valeur ajoutée

Le PARAQ est un programme de transition, il est à la jonction de la fin de l'approche d'urgence et de l'émergence d'une approche de long terme de la question urbaine et du logement en Haïti dont il peut constituer les prémisses grâce aux choix stratégiques de la convention de financement entre l'Etat haïtien et l'Union Européenne.

Une démarche urbaine pour les quartiers

Le PARAQ s'inscrit dans une démarche LRRD¹ comme le traduit le choix stratégique d'aborder la reconstruction et le retour aux quartiers deux ans après le séisme via une démarche d'aménagement intégrée. Le programme inclut ainsi l'ensemble des secteurs de la rénovation urbaine dans ses objectifs : relogement et reconstruction, établissement participatif de plans d'aménagement urbain avec infrastructure de base, équipements et espaces publics, et, renforcement des institutions haïtiennes dans le pilotage de la reconstruction via une implication forte de celles-ci dans toutes les phases des projets.

Les stratégies d'intervention dans chaque quartier sont conformes aux objectifs du programme. En termes d'approche urbaine elles ont visé :

- Amélioration de la mobilité interne en fonction de critères de sécurité, de circulation et d'accessibilité ;
- Désenclavement et intégration dans l'aire urbaine, amélioration de la connectivité ;
- Identification des zones à risques impropres à l'habitat et des zones requérant une protection particulière ;
- Amélioration de l'espace public ;
- Traitement des franges en vue de préserver les espaces naturels, les activités agricoles y persistant et de contrôler l'extension de l'urbanisation ;

¹ *Linking Relief, Rehabilitation and Development* (https://ec.europa.eu/europeaid/policies/resilience-and-linking-relief-rehabilitation-and-development-lrrd_fr) ou assurer le continuum urgence-développement en s'attachant aux défis structurels, institutionnels, techniques et de capacité via un engagement fort des autorités, un appui à la formulation de politiques, des efforts de renforcement institutionnel et de formation, une vision à moyen et long terme pour les programmes et projets d'assistance.

- Restructuration de la trame urbaine en fonction des principes ci-dessus et en introduisant des typologies de logement et d'îlot permettant densification, meilleure utilisation du sol.

En termes de gouvernance elles associent opérateurs, institutions haïtiennes et communautés dans une participation qui a permis au programme de s'inscrire dans le cadre réglementaire et normatif existant tout en le renforçant et de définir de manière concertée les grandes orientations des schémas. Ceci a aussi été le cas quand des arbitrages ont été rendus nécessaires suite à la réduction des budgets d'intervention après la chute du cours de l'euro.

Des acquis techniques, sociaux et institutionnels de long terme

Au plan technique PARAQ a produit une méthodologie d'intervention en milieu urbain informel généralisable aux interventions similaires du CIAT, de l'UCLBP, du MTPTC et des mairies, tel qu'à Canaan par exemple. Cette méthodologie a servi pour établir des schémas d'aménagement guidant le développement et les investissements à court et moyen terme dans leurs quartiers. Ces schémas peuvent être considérés comme des documents de référence pour des exercices similaires. Le programme a également mis en œuvre des typologies et des systèmes constructifs innovants pour l'habitat ainsi que des systèmes d'assainissement semi - collectifs, avec la DINEPA, qui bien qu'à échelle réduite au moment de la rédaction de ce rapport, vont être étendus avant la fin du programme et pourront être adoptés par l'UCLBP, EPPLS.

Au plan social PARAQ a d'une part mis en place des plateformes communautaires via un mécanisme de maîtrise d'œuvre urbaine et social (MOUS) dans la majorité des quartiers. Cette démarche s'est avérée nécessaire pour prendre pied dans les quartiers, pour les exercices de diagnostic et de programmation et pour bâtir espace de dialogue et lien entre population et puissance publique. Le mécanisme de participation communautaire a pu ralentir ou faire dévier l'exécution dans certains secteurs d'intervention, mobilité, logement, marché, et a pu entraîner de laborieuses négociations avec des résidents avec des incidences sur les travaux d'infrastructures. La durabilité des plateformes communautaires ou autres organisations communautaires dédiées après la fin des projets n'est envisageable qu'à travers la gestion des nouveaux équipements : entretien des ravines, des espaces publics, autres équipements collectifs (p.ex. lavoirs), et systèmes d'assainissement semi – collectifs. Cependant, l'arrêt des investissements et un relâchement des relations avec les intervenants haïtiens des projets les exposent au risque de déstructuration.

Au plan institutionnel PARAQ a permis la mise en place du comité technique sous l'égide du CIAT avec un rôle de revue et de validation des schémas d'aménagement dont la conformité avec le *Guide du professionnel, étapes de la planification urbaine* est vérifié par le comité. Cette instance nouvelle créée via le programme a déjà été utilisée par d'autres programmes et devrait perdurer si l'ensemble de ses partenaires institutionnels en décide ainsi et si d'autres bailleurs impliqués dans le secteur urbain prennent soin de l'utiliser. Les schémas d'aménagement sont appelés à être approuvés par les municipalités dont c'est le mandat (Port au Prince, Delmas, Carrefour, Petit – Goâve) et publiés par arrêté. Cette procédure est nouvelle pour elles et aucun schéma n'a encore été approuvé. Les municipalités ont probablement besoin d'un soutien technique conjoint du MTPTC et du MICT mais ce sont par ailleurs des administrations très faibles et dont maires et personnel changent fréquemment. L'adoption des schémas avant la fin du programme doterait les mairies d'un

instrument légal opposable au tiers et doit être considéré comme un objectif final principal pour les opérateurs avant la fin du PARAQ. Les acquis institutionnels du PARAQ devront être solidifiés par le volet institutionnel du programme, le PAIFU avec son programme de renforcement institutionnel et de formation des cadres. Le fonctionnement du triangle opérateurs, représentation communautaire et institutions haïtiennes aurait pu bénéficier de deux améliorations pour une gouvernance plus efficiente des projets et une mise en œuvre plus aisée : d'une part une implication accrue des institutions haïtiennes dans les phases de programmation, conception et négociation des schémas, et, d'autre part, la présence dans l'architecture du programme d'un référent technique de haut niveau, probablement international, qui aurait pu émettre des conseils techniques et stratégiques pour les opérateurs comme pour les institutions haïtiennes. Ce référent technique aurait également eu le rôle d'entretenir et de renforcer les échanges entre opérateurs. Ces échanges ont bien eu lieu et les opérateurs ont bénéficié des expériences et leçons apprises par chacun d'entre eux mais de manière informelle et non systématique.

Le programme a également mis en place au niveau des quartiers les premiers éléments indispensables à une application efficace de la politique nationale du logement (PNL) avec les mécanismes d'aide à la reconstruction et l'ensemble des procédures de soutien à la construction sûre. Ces éléments du volet logement : formation à la construction sûre pour les résidents, formation de boss maçons, contrôle de qualité des matériaux, procédures d'enquête foncière, procédures de régularisation foncière sont essentiels pour une mise en œuvre de la PNL à hauteur des enjeux urbains et de logement en Haïti. Plusieurs projets sont allés au-delà des objectifs initiaux du programme avec des solutions innovantes dans le secteur de l'habitat incluant notamment des projets de remembrements et de nouvelles typologies de logement. Celles-ci ont été approuvées par le MTPTC et l'UCLBP et constituent des projets pilotes que ces institutions devraient promouvoir dans le cadre de la PNL.

Le nombre comparativement faible de logements renforcés ou reconstruits en regards des objectifs initiaux du programme s'explique par la grande complexité de la situation foncière et la difficulté pour un résident de prouver la légitimité de l'occupation de sa parcelle et ceci malgré des critères larges et peu contraignants établis par les opérateurs avec l'UCLBP. D'autre part, le traitement individuel de chaque bénéficiaire sélectionné, tel que préconisé par la PNL, implique des procédures et un chantier particulièrement long – ce qui est moins le cas à Petit Goâve. Enfin, lors de l'arbitrage nécessaire suite à la baisse de l'euro, les représentants des communautés ont tous choisi les investissements structurants et la mobilité plutôt que le logement. A ce jour, le plus important volume de logements construits par le programme consiste en les maisons reconstruites pour les ménages expropriés par les travaux d'infrastructures (routes et ravines).

Soutien à l'économie locale

Les activités génératrices de revenu (AGR) participent de l'approche intégrée du PARAQ. Bien que n'étant pas au cœur de projets destinés avant tout à l'aménagement, aux services de bases et à la reconstruction, plusieurs opérateurs ont mis en place des formations et des aides au démarrage pour TPE avec une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux ménages les plus vulnérables. Si certains succès ont été enregistrés, notamment avec des entreprises dans le secteur des matériaux

de construction, ce volet mineur du programme n'a pas rencontré le succès escompté même si les formations restent un acquis. Les secteurs dans lesquels les projets ont tenté d'apporter soutien technique et financier, tels que collecte et recyclage de déchets et agriculture urbaine, sont particulièrement complexes et exigent une maîtrise de l'ensemble des filières qui était hors de portée des opérateurs. Les AGR auraient pu être concentrées sur les secteurs d'activités liés à la construction tels que production de sable et graviers, fabrique de parpaings et autres matériels, construction via un soutien à des *boss maçons* formés par le programme prêts à créer leur propres entreprises. Dans la même optique, la possibilité d'un soutien à l'activité de fourniture de matériaux de construction des CAR pourrait être étudiée dans le cadre de la PNL.

Recommandations

A ce stade du programme les recommandations du rapport d'évaluation sont plutôt ciblées sur les mesures de soutien à la pérennité des acquis. Celle-ci est en grande partie du ressort des institutions haïtiennes qui disposent avec les schémas d'aménagement d'un référent technique et méthodologique que le PAIFU et l'étude de capitalisation les aideront à s'approprier. Les opérateurs pourraient produire un document d'aide au suivi et à la mise en œuvre des schémas.

INTRODUCTION

Ce rapport présente l'évaluation à mi-parcours du PARAQ. Il est issu en partie de l'étude d'évaluation menée fin 2014 début 2015 par un expert différent de l'auteur de ce rapport et, pour sa majeure partie, des visites de projets et entretiens avec l'ensemble des parties prenantes de chaque projet ainsi que de l'étude de la documentation fournies par les opérateurs et par la DUE. Les documents cadres existants avant le démarrage du programme ont également été consultés. Les huit projets d'aménagement constituant le volet I du PARAQ ayant progressé largement depuis le démarrage de la mission d'évaluation, avec pour six d'entre eux les phases de diagnostic et de planification terminées, ces évolutions des six derniers mois sont prises en compte dans la présente étude.

De plus, les progrès et l'état d'avancement des projets au troisième trimestre 2015 entraînent un réajustement des recommandations prévues qui seront davantage ciblées sur la durabilité et l'héritage des projets du PARAQ que sur un éventuel réaligement de leurs objectifs ou de leur mise en œuvre. Il en est de même pour le volet II du PARAQ, consacré à l'appui institutionnel pour lequel plusieurs activités ont été conduites et deux premiers rapports, état des lieux et formulation de l'appui, ont été produits, ainsi que pour les activités consacrées à la recherche et à la formation de cadres du secteur public, elles aussi engagées depuis le début de l'été 2015.

L'évaluation est conduite selon les critères d'efficacité, de durabilité, d'impact et d'efficience du programme et en regard des trois objectifs spécifiques de PARAQ décrits plus bas. Elle se concentre sur le programme en tant qu'initiative à projets et aires d'intervention multiples visant plusieurs quartiers de Port au Prince² dans un cadre d'approche commun. Pour ce faire les questions d'évaluation, groupées par critères, auxquelles ce rapport répond, recouvrent l'ensemble des aspects du programme tant techniques et institutionnels que de mise en œuvre. L'évaluation prend également largement en compte le contexte de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des interventions du programme.

1 BREF RAPPEL DES INTENTIONS DU PARAQ, OBJECTIFS ET STRATEGIE

Le programme PARAQ est issu des activités post-séisme de l'UE - ECHO en Haïti ainsi que de l'expérience acquise depuis 2010 par les opérateurs et leurs partenaires étant intervenus dans les quartiers de Port au Prince dans le cadre de l'action d'urgence. Il s'inscrit dans une volonté politique affichée par les autorités haïtiennes dès 2011 d'améliorer les conditions en milieu urbain. La constatation étant faite que les lacunes en matière d'aménagement et de logement ont contribué largement à l'étendue des dégâts matériels et pertes humaines dues au tremblement de terre de janvier 2010.

Le programme PARAQ entend soutenir les autorités haïtiennes nationales et locales responsables du secteur de l'aménagement urbain, du logement et des services urbains. Il apporte son soutien dans la transition de la reconstruction post-séisme vers la formulation et la mise en œuvre de politiques et

² Le toponyme Port au Prince employé tout au long de ce rapport désigne l'aire urbaine de la capitale haïtienne et inclut l'ensemble des communes de ce territoire dont celles des projets PARAQ : Port au Prince, Carrefour et Delmas. Le projet de Petit Goâve, dont le contexte diffère fortement des projets port-au-princiens, est mentionné comme tel quand nécessaire.

de stratégies d'interventions intégrées en quartiers précaires. Plus largement, le programme contribue à la réflexion sur une politique nationale d'aménagement du territoire et une réponse adaptée à la sévère crise du logement et de l'urbanisation,

L'intention du PARAQ est déclinée en trois objectifs rappelés ci-dessous :

- 1. Reloger les populations sinistrées et reconstruire/réhabiliter les logements endommagés par le séisme dans des zones sécurisées et au travers d'appuis (techniques, financiers, en nature) à l'auto (re)construction ;*
- 2. intégrer la reconstruction/réparation des logements dans une approche urbaine globale et durable par l'établissement de plans d'aménagement urbain sur base participative et le financement d'infrastructures de base et d'équipements publics ;*
- 3. accompagner et renforcer les autorités, dans le pilotage de la reconstruction, permettant à celles-ci de définir les règles et normes à appliquer à la rénovation urbaine et à la réparation/reconstruction des maisons ; de superviser, de contrôler la qualité, de suivre et d'évaluer les actions de réparation/reconstruction et de restructuration des quartiers.*

Les trois objectifs du PARAQ sont une innovation dans l'approche de la reconstruction post-séisme dans les quartiers car ils y introduisent la planification urbaine comme cadre méthodologique et de référence pour l'ensemble des interventions. Ces objectifs recouvrent les thématiques essentielles auxquelles sont confrontées les autorités haïtiennes telles qu'identifiées dans le document gouvernemental « Reconstruire mieux ». Ils sont complémentaires et cohérents et adaptés aux conditions différentes des huit quartiers.

Le programme a laissé à chaque opérateur une réelle latitude dans la mise en œuvre de ces objectifs à l'intérieur d'un cadre dont les éléments clés - coopération étroite avec les autorités haïtiennes, insertion de l'ensemble des activités dans la cadre réglementaire local, approche participative et communautaire – ont été respectés.

Il est important d'éclairer l'une des spécificités du programme PARAQ, issue d'une spécificité de la situation en Haïti au lendemain du séisme, afin de donner tout son sens et son importance au choix du programme concernant les relations avec les institutions haïtiennes: pour des raisons qu' il n'y a pas lieu de décrire dans ce rapport, une part majeure de l'aide internationale post-séisme a été programmée et mise en œuvre avec une implication faible des autorités haïtiennes et une prise en compte non prioritaire des impératifs multiples du « Reconstruire mieux ». L'Union européenne, comme l'AFD³, a opté pour un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs publics haïtiens, au niveau national et municipal, afin de les renforcer institutionnellement et en termes de capacités.

³ co-financeur des projets du programme à Martissant et Baillergeau et de l'étude pionnière pour le plan d'aménagement de Martissant (2011, ACT, LGL, maîtrise d'ouvrage MTPTC, maîtrise d'ouvrage déléguée FOKAL) ainsi que du projet *Katye nou pi bèl* mis en œuvre par CARE à Carrefour

2 REPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les réponses aux questions d'évaluation sont issues d'une étude exhaustive des stratégies et de la mise en œuvre de chaque projet. Elles sont formulées non pas en regard d'un idéal forcément abstrait mais en fonction à la fois des objectifs et résultats attendus, du contexte dans lequel le programme s'est déroulé depuis son démarrage et du niveau d'exécution des projets. Elle rend compte des améliorations apportées par le programme à ce contexte, concernant en particulier, pour les quartiers : i. l'émergence d'une structuration communautaire pérenne maîtrisant les enjeux de bien commun liés à l'aménagement et à même d'être l'interlocuteur de la puissance publique ; ii. l'amélioration des pratiques constructives, l'acceptabilité de modes d'habiter et de typologies de logement innovantes ; iii. la clarification de la question foncière. Et, au plan institutionnel et de la gouvernance : i. le renforcement institutionnel et de capacité des acteurs publics haïtiens ; ii. la mise en place et l'appropriation pérenne et généralisée de procédures et d'outils relatifs à l'aménagement et à l'habitat ; iii. une vision renouvelée de la relation avec les quartiers et des possibilités d'y intervenir. Cette évaluation ayant pour objet un programme complexe, multisectoriel, finançant et encadrant 8 projets d'aménagement avec des opérateurs différents elle ne rentrera pas dans le détail des variations d'approche, de mise œuvre ou d'avancement entre chaque projet sauf pour en extraire un point saillant le cas échéant.

2.1 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'efficacité globale du PARAQ est satisfaisante en regard des objectifs du programme et des conditions existantes. L'activité centrale de planification a été menée à bien et les zones d'intervention disposent à présent d'un document-guide d'aménagement validé par un comité technique multisectoriel. Les activités issues de la planification sont pertinentes et ont été réalisées dans un laps de temps et selon des critères de qualité convenables pour les investissements structurants, le volet logement est bien engagé avec une approche diversifiée selon les projets et des actions d'appui touchant une large population. La participation communautaire et une implication qui aurait pu être plus forte de la part des institutions partenaires ont pesé sur l'efficacité du programme.

2.1.1 Quelles sont les stratégies d'intervention en milieu urbain ?

Le programme PARAQ a débuté avec les projets de Martissant et Baillergeau (programme AIQIP cofinancé par l'AFD) puis a été élargi à six autres projets à Port au Prince et un à Petit Goâve, sélectionnés suite à un appel à projets de l'UE. L'approche d'aménagement initiée par la FOKAL, en particulier avec l'étude de diagnostic de Martissant de 2009 puis les diagnostics et schémas pour les deux quartiers réalisés par ACT et LGL en 2011 ont inspiré les stratégies d'intervention préconisées par le PARAQ. Le choix des quartiers et opérateurs correspond à l'approche LRRD de la délégation de l'Union européenne en Haïti en privilégiant des quartiers où l'UE a été présente via ECHO, et des opérateurs ayant géré une aide d'urgence dans ces mêmes quartiers.

Ce mode de sélection a permis de confier la réalisation des schémas à des opérateurs familiers des quartiers et de leurs contextes et enjeux sociaux. Les opérateurs non spécialisés en affaires urbaines ont formés des partenariats avec d'autres ONGs spécialisées (Architectes de l'urgence, Build Change, Entrepreneurs du Monde, Catholic Relief Services, Architects for Humanity, etc) ainsi qu'avec des

bureaux d'études ou agences d'architecture haïtiens, formant ainsi des consortiums pluridisciplinaires à même d'appréhender l'ensemble des problématiques de l'aménagement.

Les opérateurs et leurs partenaires ont mis en œuvre leurs interventions selon le cadre proposé par le PARAQ. Les différentes stratégies ont toutes adoptées une approche urbaine avec la production communautaire d'un schéma d'aménagement intégré appuyé sur les principes directeurs suivants :

- Amélioration de la mobilité interne en fonction de critères de sécurité, de circulation et d'accessibilité ;
- Désenclavement et intégration dans l'aire urbaine, amélioration de la connectivité ;
- Identification des zones à risques impropres à l'habitat pour une prévention des risques et désastres, et des zones requérant une protection particulière ;
- Amélioration de l'espace public ;
- Traitement des franges en vue de préserver les espaces naturels, les activités agricoles y persistant et de contrôler l'extension de l'urbanisation ;
- Restructuration de la trame urbaine en fonction des principes ci-dessus et en introduisant des typologies de logement et d'îlot permettant densification, meilleure utilisation du sol.

Les schémas d'aménagement produits selon ces principes procurent un cadre de référence/cohérence pour la programmation des interventions dans les secteurs suivants, identifiés par les opérateurs et les acteurs publics haïtiens :

- Réhabilitation des infrastructures, amélioration du réseau viaire avec le MTPTC et les mairies
- Accès aux services de base avec :
 - L'adduction d'eau avec la DINEPA
 - L'assainissement avec la DINEPA
 - Le ramassage et la gestion des déchets avec le SMCRS
 - L'éclairage public avec EDH
- La préservation de l'environnement avec l'OSAMH pour Martissant et le MDE
- L'habitat avec l'UCLBP, le MTPTC et les mairies
- Le développement économique local avec les activités génératrices de revenus

Les schémas ont été produits selon une démarche participative associant les populations locales à l'ensemble du processus : diagnostic, programmation, conception, mise en œuvre. Ce choix de la co-production aura permis une sensibilisation aux enjeux comme aux outils de l'aménagement dans les quartiers. Il a été décliné dans le secteur du logement avec les différents dispositifs d'assistance à la maîtrise d'ouvrage offerts aux familles et la formation de boss maçons, il s'est étendu à l'exécution avec le recrutement de main d'œuvre locale pour la réalisation de tous les ouvrages. La participation communautaire aura permis d'associer les résidents aux efforts d'amélioration de leurs quartiers et d'en renforcer l'appropriation et la responsabilisation. Elle aura aussi aidé à la création ou au renforcement de structures sociales capables de représenter les résidents auprès de la puissance publique et reconnues par elle, qu'il s'agisse des mairies, du MTPTC, de la DINEPA ou d'EDH, et, par-là, au renforcement d'un lien faible ou inexistant entre quartiers et agents de l'état.

Cependant la participation communautaire a aussi son revers particulièrement dans une situation où les choix techniques ont dû être négociés pour emporter l'adhésion de la communauté. Ces négociations quand elles n'ont pu être appuyées ni par la puissance publique, ni sur des pratiques antérieures, ni sur des dispositions réglementaires ont parfois fait glisser la participation vers un « aménagement négocié » pouvant apporter des décisions répondant davantage à un besoin immédiat ou particulier qu'à l'intérêt du quartier à long terme ou aux bonnes pratiques. La programmation communautaire des interventions du PARAQ aura eu le mérite de faire émerger des éléments de débat dont une future réflexion sur la ville en Haïti ne pourra faire l'économie. Parmi ceux-ci peuvent être cités : place et fonctions de l'espace public, remembrement, introduction de voies carrossables dans les quartiers, en particulier les voies dans le sens de la pente menant aux limites hautes de l'urbanisation, cohabitation des mobilités et modes de transport, utilisation des bétons et artificialisation des sols (placettes et places).

En dépit de la participation de représentants de la communauté, sous différentes formes, participation à titre individuel ou via des plateformes communautaires organisées par les projets, il a parfois été difficile de convaincre des populations de prime abord sceptiques quant à la réalité des projets. La nécessité de démontrer que les investissements identifiés en phase de diagnostic et de programmation allaient effectivement avoir lieu a pu entraîner une gestion délicate du calendrier des interventions, en particulier afin d'assurer l'assentiment des résidents concernés à la réalisation d'ouvrages ayant un impact sur leur maisons. La défiance des communautés en début de projet est compréhensible au vu du délaissement qui a été le leur pendant plusieurs décennies et de la gestion de l'assistance à la reconstruction dans les années suivant le séisme. Les projets du PARAQ ont su améliorer les conditions de confiance au cours du déroulement des interventions parfois au prix d'une programmation répondant plus à une logique de gestion de la communauté que technique. Cette difficulté que la plupart des opérateurs ont traitée au mieux mais au prix de retards aurait peut-être pu être aplaniée avec une implication et une présence plus forte et de plus haut niveau des administrations haïtiennes.

En pendant de la participation communautaire, la gouvernance du programme inclut une concertation étroite avec les institutions haïtiennes, agences et ministères. L'ensemble des actions du programme: production du schéma d'aménagement, réseau viaire et mobilité, AEP, assainissement, ravines, logement, déplacement de familles, aide à la (re)construction et construction assistée, soutien à la filière matériaux, formation, sont inscrites dans le cadre réglementaire et normatif local. Le partenariat entre opérateurs et institutions haïtiennes a été riche et actif avec une présence sur le terrain de représentants des ministères et agences. Leur soutien dans les négociations communautaires, pour les procédures d'expropriation partielle ou totale, la sécurisation foncière, leur appui technique dans les secteurs des infrastructures, de l'habitat, de la formation, du renforcement des filières de productions de matériaux de qualité ont été essentiels à la bonne marche du projet. Au niveau institutionnel, la mise en place sous l'égide du CIAT d'un comité technique réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels pour la revue et validation des schémas d'aménagement représente une avancée notable due au PARAQ. Le comité technique reflète l'approche transversale du programme et donc de l'aménagement. Il a introduit la dimension interministérielle dans la pratique d'administrations qui n'en étaient pas forcément coutumières. Il a

également contribué à asseoir davantage le CIAT dans son rôle d'inspiration, de définition et de coordination des politiques urbaines et d'aménagement du territoire en Haïti. *Le Guide du professionnel, étapes de la planification urbaine*, guide méthodologique et de procédures préparé par le CIAT en 2013 dans le cadre du programme, est un document dont l'usage peut être généralisé à toutes opérations d'aménagement. Il devra être complété, en temps utile, par des orientations ou directives de politique urbaine auxquelles la capitalisation du PARAQ peut contribuer. La création de l'UCLBP postérieure au commencement du programme a ajouté un acteur au schéma institutionnel avec lequel les opérateurs ont collaboré pour les activités habitats, l'UCLBP étant d'autre part maître d'ouvrage depuis 2013 pour deux des quartiers du programme.

L'approche urbaine implique des projets multisectoriels comme décrit ci-dessus, elle aura donc impliqué d'une part des arbitrages parmi les interventions identifiées dans les schémas – étant entendu que ceux-ci sont un cadre de référence et programmatique dont la temporalité et la portée dépassent le calendrier et le budget du PARAQ – et d'autre part, des choix techniques et de conception pour les ouvrages eux-mêmes. En termes programmatiques, les limites budgétaires du programme comme les nouvelles contraintes budgétaires dues à la chute brutale du taux de change de l'euro par rapport au dollar au cours de l'année 2014, ont imposé des choix.

Les arbitrages ont porté notamment sur le financement dans le secteur de l'habitat ou dans celui des infrastructures, ce dernier ayant été privilégié et le financement du logement réduit, révélant une priorité pour l'aménagement du quartier et la confiance des résidents en leurs capacités de réparer ou reconstruire leurs logements eux-mêmes, comme la majorité des maisons l'ont été suite au séisme.

En termes techniques, les choix ont pu être plus difficiles, les opérateurs et en particulier les urbanistes et ingénieurs n'ayant pas à disposition de principes directeurs, ni de règlements ou normes à la fois suffisamment précis et adaptables. Les conceptions ou implantation d'ouvrages tels que routes, corridors, place et placette, passerelles ou ponts, terrains polyvalents ont donc dû être négociées, parfois avec difficulté avec les représentants des communautés, tout en respectant les normes de bases existantes produites par le MTPTC. Le ministère de son côté a apporté son soutien technique à l'adaptation des normes, particulièrement pour les voies carrossables.

La gouvernance du programme a vu un fonctionnement satisfaisant du triangle opérateurs, institutions haïtiennes, communauté. Ce fonctionnement aurait pu être amélioré avec d'une part un mécanisme établi d'échange et de coordination entre projets et opérateurs, les relations entre ces derniers, fréquentes et utiles à la bonne marche des projets, ayant été surtout informelles et à l'initiative des opérateurs, et d'autre part, un soutien technique plus appuyé et surtout plus constant. Le CIAT a joué ce rôle dans une certaine mesure mais il aurait pu être utile d'avoir un référent technique à la disposition des opérateurs. Enfin un soutien politique appuyé aux opérateurs de la part des mairies ou au niveau ministériel aurait pu les aider dans des situations délicates avec les représentants communautaires ayant entraîné une annulation d'intervention après complétion des études tel qu'à Petit Goâve par exemple où un excellent projet alliant aménagement côtier et rénovation du marché avait été préparé et étudié.

Globalement la stratégie d'intervention, dans ses différentes déclinaisons selon les opérateurs et les quartiers, a répondu aux objectifs du programme. Les synergies entre opérateurs, acteurs publics haïtiens ont permis des avancées sur différents plans :

Au plan technique, PARAQ a produit une méthodologie d'intervention en milieu urbain informel généralisable aux interventions similaires du CIAT, de l'UCLBP, du MTPTC et des mairies, tel qu'à Canaan par exemple, et des schémas d'aménagement guidant le développement et les investissements à court et moyen terme dans leurs quartiers. Ces schémas peuvent être considérés comme des documents de référence pour des exercices similaires. Le programme a également permis la conception, la mise en œuvre et le réajustement de processus reproductibles d'appui à l'autopromotion et la mise en œuvre des typologies et des systèmes constructifs innovants pour l'habitat ainsi que des systèmes d'assainissement semi-collectif, avec la DINEPA, qui bien qu'à échelle réduite au moment de la rédaction de ce rapport vont être étendus avant la fin du programme et pourront être adoptés par l'UCLBP, EPPLS.

Au plan social PARAQ a d'une part mis en place des plateformes communautaires via un mécanisme de main d'œuvre urbaine et social (MOUS) dans la majorité des quartiers. Cette démarche s'est avérée nécessaire pour prendre pied dans les quartiers, pour les exercices de diagnostic et de programmation et pour bâtir espace de dialogue et lien entre population et puissance publique dans des environnements livrés à la violence. Comme vu plus haut, le mécanisme de participation communautaire a pu ralentir ou faire dévier l'exécution dans certains secteurs d'intervention, mobilité, logement, marché, et a pu entraîner de laborieuses négociations avec des résidents avec des incidences sur les travaux d'infrastructures. La durabilité des plateformes communautaires après la fin des projets est envisageable à travers la gestion des nouveaux équipements : entretien des ravines, des espaces publics, gestions des bornes – fontaines (kiosques à eaux) et autre équipements collectifs (lavoirs) et la perpétuation des CARs. L'institutionnalisation de ces derniers, évoquée par plusieurs opérateurs, par l'UCLBP, voire par la mairie de Port au Prince dont l'un des représentants a utilisé l'expression « services déconcentrés » à leur sujet est une piste très prometteuse. Mais l'arrêt des investissements et un relâchement des relations avec les intervenants haïtiens des projets (mairies, CASECs), sauf dans le cas d'une présence continue comme avec la fondation locale FOKAL à Martissant par exemple, les exposent au risque de délitement.

Au plan institutionnel PARAQ a permis la mise en place du comité technique. Celui-ci, sous l'égide du CIAT, a le rôle de revue et de validation des schémas d'aménagement, à travers la vérification de leur conformité avec le *Guide du professionnel, étapes de la planification urbaine*. Cette instance nouvelle créée par le programme a déjà été utilisée par d'autres programmes et devrait perdurer si l'ensemble de ses partenaires institutionnels en décide ainsi et si d'autres bailleurs impliqués dans le secteur urbain prennent soin de l'utiliser. Les schémas d'aménagement sont appelés à être approuvés par les municipalités dont c'est le mandat (Port au Prince, Delmas, Carrefour, Petit – Goâve) et publiés par arrêté. Cette procédure est nouvelle pour elles et aucun schéma n'a encore été approuvé. Les municipalités ont probablement besoin d'un soutien technique conjoint du MTPTC et du MICT mais ce sont par ailleurs des administrations très faibles et dont maires et personnel changent fréquemment. L'adoption des schémas avant la fin du programme à travers leur

publication sous forme d'arrêtés municipaux doterait les mairies d'un instrument légal opposable au tiers et doit être considéré comme un objectif final principal pour les opérateurs avant la fin du PARAQ.

2.1.2 Echelle d'intervention

L'échelle d'intervention des projets du PARAQ est le quartier, une notion territoriale fondée sur perception et habitudes mais bien réelle et liée à un sentiment d'appartenance que le programme aura contribué à affermir via ses interventions, les quartiers sont identifiés comme tels dans la base de données du CNGIS. Les quartiers ont été choisis en fonction de la présence d'ECHO dans la période 2010-2012 et de la présence d'opérateurs y ayant une expérience, le plus souvent dans l'action d'urgence.

Pour l'ensemble des schémas d'aménagement, l'échelle de la zone d'étude est pertinente en regard des quartiers dans lesquels elle s'inscrit et les schémas sont tous issus d'une réflexion stratégique à une échelle plus large prenant en compte la connectivité et les liaisons avec les zones et quartiers limitrophes y compris les franges naturelles. Ceci s'est traduit en particulier par la construction de passerelles ou viaduc (en cours) ou la construction de routes carrossables de désenclavement jouant à l'échelle du quartier un rôle d'axe de développement dont l'influence percole vers les îlots adjacents. Les interventions sur les ravines qui traversent les quartiers leur restituent à la fois leur qualité d'espace public semi-naturel et de polarité. Un rôle structurant que les usages néfastes tels qu'occupation abusive ou dépotoir rendent impossible. Enfin la plupart des projets ont une approche territoriale impliquant le système hydrologique du territoire et ses conditions environnementales avec des interventions de protection des sources ou de contrôle du développement des zones naturelles.

Port au Prince ne bénéficie pas d'un plan stratégique ou d'un schéma directeur dans lequel les schémas auraient pu s'inscrire ou dont ils auraient pu utiliser les directives ou orientations. L'attention donnée à l'amélioration du réseau viaire et une approche d'aménagement attentive aux interventions structurantes, aux polarités et aux trames (trame verte, axes et pôles d'activités ou de services) permettra aux schémas de s'insérer sans difficulté dans un éventuel plan à l'échelle de la ville. Avant qu'un tel plan ne soit conçu cependant le MTPTC et le CIAT peuvent engager une réflexion sur les mobilités motorisées et la desserte au sein des quartiers, et la demande de routes carrossables de la part des communautés – qui en bonne pratique demanderait une étude de trafic simple. Certains projets ont tenté de prendre en compte ces sujets, particulièrement avec l'introduction d'aires d'arrêts pour les *tap tap*.

L'arbitrage entre habitat et infrastructures en faveur de ces dernières est positif pour l'échelle de l'impact davantage que si le logement avait été privilégié.

2.1.3 Synergie entre acteurs institutionnels et communautaires

PARAQ a été un vecteur de dialogue et de coopération entre les acteurs institutionnels et les quartiers, via les plateformes communautaires mises en place par les opérateurs ou directement avec des résidents impliqués sans l'intermédiaire d'une plateforme. Les projets du programme ont été un véhicule de diffusion et de sensibilisation aux bonnes pratiques édictées par le MTPTC dans le secteur de la construction et du logement.

Les interventions dans les secteurs de l'eau et assainissement et de l'électricité témoignent généralement d'une relation constructive entre agences et résidents et, au-delà, de la volonté et capacité de payer un service de la part des familles et de la capacité de la part de fournisseurs de services de s'adapter aux plans technique comme tarifaire aux conditions spécifiques des quartiers.

Concernant les libérations d'emprise, le sujet a souvent été conflictuel et achoppant sur des oppositions entre intérêt particulier et intérêt général. Si la puissance publique s'est impliquée dans ces interventions permettant ainsi l'exécution de travaux bénéficiant au quartier dans son ensemble (réhabilitation et aménagement de ravines, routes, placette), les exemples abondent aussi d'opposition frontale mettant en danger la bonne exécution et le calendrier de travaux. Une implication plus appuyée des pouvoirs publics dans ces situations aurait été souhaitable.

2.1.4 Adéquation aux critères du CIAT

Les schémas d'aménagement proposés par les différentes ONG ont été analysés quant à l'adéquation aux critères émis par le CIAT et l'UCLBP dans la publication « *Réhabilitation de Quartiers : Guide du professionnel – les étapes de la planification urbaine* », ces critères sont postérieurs au début du programme et leur établissement et la procédure de revue par un comité réunissant l'ensemble des partenaires publics du PARAQ étaient souhaités par les opérateurs.



Maison ossature bois (extension), EdM, Christ Roi, octobre 2015

Globalement, avec des formes de présentation diverses, les opérateurs ont suivi ces prescriptions. Le tableau n.1 ci-dessous résume cette adéquation. La mission n'a analysé que les six schémas qui ont été présentés au Comité technique. Un opérateur n'a pas encore présenté son schéma au Comité (le GRET pour Desprez) car en cours de finalisation; la CRF n'a soumis le schéma au Comité technique qu'à la fin de son mandat, en novembre 2014. Le schéma pour Debussy – Haut Turgeau (GOAL) est en cours de révision après une première présentation au CT, il doit être soumis à nouveau en novembre. Quant aux schémas d'aménagement AIQIP de Martissant et Baillergeau, ils ont été également analysés bien que leur approbation ait eu lieu en mars 2012 par un comité technique ad hoc, avant la mise en place du Comité technique du ST-CIAT en 2013.

Les critères du CIAT sont de nature méthodologique et administrative, ils assurent une normalisation des initiatives d'aménagement et l'implication des acteurs publics ayant un mandat relatif à un ou plusieurs secteurs de l'aménagement, MTPTC, MICT, UCLBP, mairies (génie municipal, ATL), DINEPA, EDH, CNIGS et le respect des normes et standards de ceux-ci. La considérable expérience accumulée au cours de la mise en œuvre du PARAQ par l'ensemble des acteurs partenaires du programme a doté le CIAT des éléments de référence lui permettant de produire un guide de l'aménagement incluant des orientations stratégiques et une palette d'outils, exercice que la capitalisation du PARAQ peut soutenir.

Tableau N.1
Adéquation aux normes du CIAT pour la réhabilitation des quartiers
Opérateurs selon les schémas d'aménagement validés

No contrat	FED/2012/283-071		FED/2012/310-881	FED/2012/310-886	FED/2012/310-892	FED/2013/312-403	FED/2013/312-418
ONG/OI	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)		CROIX ROUGE FRANCAISE ASSOCIATION (CRF)	SOLIDARITES INTERNATIONAL	CONCERN WORLDWIDE LBG	CARE FRANCE	DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE EV (WWH) - HELP
Lieu du projet et intitulé	Martissant AIQIP	Baillergeau AIQIP	Delmas 7, 9,11,13	Christ-Roi	Grand Ravine	Carrefour (4 quartiers)	Petit Goâve CV et quartier Fort Liberté
Dates validation par le Comité technique	validés 13/03/2012 par un Comité de Pilotage ad hoc		présenté en le 25/11/ 2014 ; copie à revoir	20/09/2013 ; avis favorable sous conditions	18/06/2014 avis favorable sous conditions	20/02/2014 avis favorable sous conditions	18/06/2014 sous réserves ; copie à revoir
Arrêté municipal	non	non	Non	non	non	non	non
DIAGNOSTIC URBAIN	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui
Le quartier: délimitation, description physique et urbaine, intégration dans la ville	oui	oui	Oui	oui	oui	oui (plusieurs cartes)	oui
données sociodémographiques, densités	oui	oui	Oui	pas de données chiffrées	pas de données chiffrées ; données cartogr.	oui	oui (enquête séparée)
environnement et risques naturels	oui	oui	Oui	oui	oui ; problèmes : occupation Morne L'hôpital, ravine Vasquez	oui (étude des divers aléas)	oui
voirie, mobilité, transport, éclairage public	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui
services urbains : eau, électricité, déchets, assainissement	oui	Oui	Oui	oui	oui	oui	oui
économie: commerces, artisanat, industrie, services	oui	Oui	Oui	oui	oui ; faiblesses sur l'économie	oui	oui, surtout les marchés
espaces publics	oui		Oui	oui	oui	oui	oui

habitat : état constructif, typologies	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui
Enquête foncière	oui	oui	?	Non mais prévue	oui	oui	non
DOCUMENTS D'URBA							
Carte et docde projet, vision	3 Axes : Prévention des risques et valorisation. environnement Dvpt espaces publ. et nlle politique de l'habitat Promo d'un cadre de vie de qualité	Horizon 5,10, 15 et 20 ans selon les actions; approche réduction des risques, renforcement. trame verte	3 solutions proposées selon le type d'opérateur (Habitants, ONG, Etat/secteur privé)	Oui : 5 à 10 ans Stratégie : accessibilité, salubrité, attractivité à l'investissement	Oui ; vision sur 10 et 30 ans ; densifier la zone Nord et dé-densifier la zone Sud	Pas de vision 3 objectifs : Structurer et relier, Polariser, Préserver, Valoriser	Vision : développer le tourisme ; sauvegarde patrimoine archi.
Actions prioritaires et phasage	oui	oui		27 projets dont 3 prioritaires	oui ; 17 actions dont 2 prioritaires	oui ; 3 stratégies proposées	47 actions ; pas de phasage
SYNTHESE							
Carte de localisation du quartier	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui
Plan de quartier, zonage	oui	oui	Non	oui	oui	oui	oui
P.O.S. et son règlement		?	Non	non	oui ; pas de règlement	non	non
Carte des risques	oui	oui	Oui	ppr	oui	oui	actuel oui, futur non
Carte des réseaux,	oui	oui?	Oui	oui	oui	oui	actuel oui, futur non
Carte de la voirie	oui	? oui	Oui	oui	oui	oui	actuel oui, futur non
Situation foncière	oui	?		non	non	oui	actuel oui, futur non
Carte des espaces publics	oui	?	Non	oui	oui (intégrée à d'autres cartes)	oui (intégrée à d'autres cartes)	actuel oui, futur non
Carte du bâti actuel et futur	oui	?	Oui	oui (intégrée à d'autres cartes)	oui ; expansion sur 30 ans	oui	actuel oui, futur non
APD dossier technique							
Plans, coupes, etc.			Non	peu	oui	non	non
E.I.A.			Non	non	?	non	non

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Maquette ou perspectives	non		Non	non	oui	oui	non
Dispositions techniques	Fiches de mise en œuvre institutionnelle		Non	oui	oui	non	Non
Budget, phasage, calendrier estimatifs tvx.	Fiches-actions détaillées par axe de politique urbaine, non chiffrées		Non	Données chiffrées trop générales pour les 27 actions	Manquant	Oui	Données chiffrées trop générales pour les 47 actions (57M USD)
OPERATEURS IMPLIQUES	ACT-LGL: schéma , FOKAL & UCLBP: MOD	ACT-LGL: schéma GRET	CRF avec 1 urbaniste	Solidarités, FAU, EDM	AFH, Sisul Consulting, CRS, FOKAL, JAGT Corp, Northwater, Urban collaborative, Laboratoire National	CARE France, Cordaid, FAU	WWH, HELP, IRDESC

2.1.5 Habitat

Le secteur habitat du programme a été un important secteur de concentration d'efforts. Il a impliqué :

- Une action sur les matériaux, qualité des sables et graviers, des fers à béton, et sur leur mise en œuvre selon les normes du MTPTC. Les normes pour la construction de petits bâtiments promeuvent la construction chaînée qui offre un important gain de sécurité.
- Une action de formation visant à former des *boss maçons* (contremaîtres) à même de mettre en pratique ces normes dans les chantiers dans lesquels ils sont impliqués via les projets PARAQ. Au-delà du PARAQ les *boss maçons* formés doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des maisons pour des projets d'auto-construction auxquels une assistance technique par des boss compétents fait actuellement défaut,
- La mise en place de structures d'aide à la reconstruction, sous la forme de centre d'aide à la reconstruction (CAR) ou autre, faisant office de guichet unique pour les bénéficiaires d'un soutien au renforcement ou à la reconstruction. Les CARs diffusent auprès des résidents les informations sur les bonnes pratiques constructives et les procédures administratives afférentes à la construction ou à l'extension d'un logement, avec, notamment :
 - la conception de produits d'accompagnement variés adaptés aux types de chantier (reconstruction, renforcements, extensions, chantiers déjà commencés, etc.)
 - la définition, le test et l'ajustement des montants de subvention adaptés ;
 - la définition de « points d'arrêt » pour un contrôle effectif de chantier tout en restant reproductible à large échelle ;
 - la définition de la répartition des subventions en plusieurs tranches, en lien avec le contrôle du chantier, et des mécanismes de transfert adaptés ;
 - la définition de documents standards pour l'accompagnement de chantiers menés en autopromotion : contrats, clauses, modalités, contributions, etc.
- La mise en place de procédures d'inspection et de certification pouvant permettre une certification du bâti par le MTPTC. L'action habitat a également contribué dans une certaine mesure à une clarification des situations foncières grâce aux enquêtes menées par les opérateurs, principalement sur base déclarative.

L'action habitat a alimenté directement les politiques publiques et pratiques institutionnelles, notamment par la publication de lignes directrices par l'UCLBP sur le financement de projets de logements, la création d'un comité institutionnel de sélection de bénéficiaires de subventions, la validation technique des plans par le MTPTC et la définition avec la Mairie d'un dossier de demande de permis de bâtir adapté aux quartiers informels

Plusieurs projets ont également dépassé l'objectif du PARAQ en étudiant plusieurs innovations cruciales pour l'amélioration des conditions de vie et le désenclavement des quartiers informels. Celles-ci incluent des opérations de remembrement, le logement mitoyen ou adossé, le logement en hauteur le logement collectif avec espace semi-privatif et introduction de la copropriété ainsi que, dans le domaine des systèmes de construction, les maisons à ossature bois. Ces dernières ayant, au-delà de leurs qualités esthétiques évidentes, les avantages suivants : un coût très compétitif, un délai de construction réduit, d'excellentes performances thermiques et une très bonne résistance au séisme et cyclone, et, à Christ Roi, l'utilisation de gravas issu des démolitions de maisons en aval pour le hourdage. Le MTPTC a apporté son soutien à ces innovations et a certifié ces typologies et systèmes constructifs.

L'activité habitat visait le renforcement de maisons fragilisées par le séisme, la reconstruction de maisons détruites ou inutilisables, le relogement pour libération d'emprise et, pour certain projets, la construction de logements collectifs avec ou sans opérations de remembrement. Au total les estimations des opérateurs en début de programme visaient 2 134, passé à 1 338 maisons à construire ou renforcer. Ce nombre était indicatif, il n'a pas été atteint. Différentes raisons peuvent être invoquées, tout d'abord les phases préparatoires (incluant enquête foncière et statut des résidents pour le logement), et d'études des schémas ont été longues et n'auraient probablement pas pu être menées plus rapidement pour la plupart des projets.

Le point de vue de la Croix Rouge Française qui a dû réviser sa stratégie et le cadre logique de son projet. « Le délai et l'absence d'assurance d'aboutir à la régularisation du foncier en raison d'une assiette foncière à la tenure foncière incertaine ne sont pas encourageants pour le « présumé » propriétaire. Aussi, le fait d'intégrer une condition locative à loyer modéré et d'amener les propriétaires à une contribution financière et humaine dans le projet s'est heurté aux méthodes post urgence et au peu de fonds endogènes disponibles pour l'investissement immobilier, constitue un autre frein dans la volonté de participer au programme d'appui à la reconstruction. »

Ensuite, la stratégie nationale concernant la reconstruction ou le renforcement implique un traitement individuel, au cas par cas, chaque intervention étant « sur-mesure » et négociée avec chaque bénéficiaire et demandant donc un temps et une mobilisation très importante des équipes. Cette situation n'est pas propre au PARAQ, JP/HRO a livré un programme de petits collectifs d'une grande qualité architecturale et technique avec un certain niveau de remembrement ayant permis une importante amélioration des abords et espaces publics. Ces logements « standards » malgré leur qualité rencontrent une réticence de la part de leurs futurs habitants. La non-implication des pouvoirs publics conduit les résidents à la perception qu'une maison « sur-mesure » subventionnée à hauteur de 70% ou plus va leur être donnée par une ONG, ou qu'une maison peut être construite plus ou moins n'importe où. Or aucune ville ne s'est construite de la sorte, sur la base d'une accumulation de désirs et d'intérêts individuels ignorants de ceux du voisin et aucune ville ne peut évoluer selon cette logique. Le PARAQ via son travail avec les communautés, l'attention apportée

aux espaces publics et la promotion de typologie de logements innovantes aura permis de faire progresser la compréhension de la notion de l'intérêt général.

Les retards ou faibles quantités dans la construction ou la reconstruction de logements ne peuvent être imputés aux opérateurs. Au-delà du facteur temporel et de la complexité de la situation foncière que des critères de sélection de bénéficiaires nombreux et peu restrictifs atténuent, les capacités financières des familles sont souvent très réduites limitant d'autant le nombre de bénéficiaires éligibles, dont une participation de 30% au coût des travaux est attendue, et ce malgré une subvention plutôt élevée de 7700\$ (soit plus des 2/3 du prix moyen d'une maison de 25m²).

Enfin concernant la cible spécifique des locataires, ceux-ci représentent un groupe particulièrement vulnérable ainsi que la majorité de ceux ayant perdu leur logement après le séisme. La stratégie nationale promouvant l'auto construction (assistée) est particulièrement défavorable à la production de logement locatif, la construction ou le renforcement d'une maison avec extension, dans une situation d'incertitude foncière et sans un système pérenne de soutien au loyer ou de garantie, étant en effet très peu attractive. La difficulté à recruter des propriétaires, ou assimilé, trouve son origine dans cette situation. Les projets de logement collectif que tentent de développer certains opérateurs sont une avancée vers l'accroissement du parc locatif en termes de bâti adapté, mais ces progrès nécessitent d'être soutenus par un accompagnement en terme de financement et de gestion qui n'entre pas dans le cadre du programme et requerrait une implication spécifique de l'UCLBP et de l'EPPLS, avec un programme de développement pour les micro-bailleurs soutenus par un système de prêts gagés sur les loyers. En termes d'urbanisme l'extension en hauteur des logements fait peu de sens sans une amélioration sensible des circulations et de l'accès aux services de bases.

En revanche, l'infrastructure d'appui à la reconstruction peut être considérée comme en place avec, en sus des centres d'aide à la reconstruction :

- 787 *boss maçons* formés dont 709 certifiés, en petite construction parasismique et paracyclonique
- 44 Jeunes formés dans les chantiers-écoles
- Des plans de risques ont été élaborés avec les habitants des quartiers
- Des formations à la GRD ont été dispensées
- Le BTEB-MTPTC a été renforcé en personnel pour le contrôle des bâtiments
- Plusieurs milliers de personnes ont été sensibilisées grâce à des campagnes menées avec le MTPTC (brochures, Constructobus)

Sur ce dernier point, la qualité tant technique que didactique du matériel produit par la MTPTC doit être soulignée, cependant la diffusion en a été insuffisante ce qui est dommageable au progrès en matière d'habitat et d'urbanisation. Les derniers mois du programme devraient inclure un effort de communication et de rediffusion de ce matériel, qui a été sous-utilisé jusqu'à présent car la campagne de diffusion faite par ONU-Habitat a été insuffisante.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Le relogement pour libération d'emprise aura constitué à ce jour le plus gros volume d'intervention sur le logement, sauf à Petit – Goâve où un nombre important de maisons neuves est prévu (163 dont 20 livrées et les autres en cours) et à Baillergeau (226 chantiers prévus dont 57 livrés et 78 en cours). Bien qu'impliquant de difficiles négociations également, le relogement de familles affectées par les projets d'infrastructures bénéficie de la prévalence de l'intérêt commun pour des travaux tels que réhabilitation de ravines avec cheminements sur les berges, routes avec élargissement, ponts ou passerelles (à venir). Il permet une intervention comparativement massive, sur le logement, comme à Grand Ravine par exemple avec plusieurs blocs de quatre unités de logement en R+1 pour le relogement de familles impactées par les travaux de réhabilitation de la ravine et création d'une route. L'implication du MTPTC, du CPA, de la mairie concernée s'est avérée essentielle pour négocier les expropriations et les indemnités. Ces dernières sont difficilement finançables par les mairies ou par le MTPTC qui ne dispose pas d'un budget à cet effet. Les indemnités ne concernent que le bâti, sauf dans le cas rare d'un résident capable de fournir les pièces attestant de la propriété du terrain. Elles prennent la forme de matériaux et assistance à la reconstruction, pris en charge par les opérateurs, ou, dans le cas des futures avenue N et route des Dalles (Martissant), en espèces, prises en charge par l'UCLBP après accord du MTPTC.



Travaux routiers, Carrefour



Partie d'une fresque exposant les bonnes pratiques, Baillergeau

Tableau n. 2 (Re) construction de logements à date par rapport aux prévisions

Quartier	Contractant (Leader)	Produits	Budget total subventions €	Unité (logement, famille)	Quantité d'unités prévues	Montant unitaire prévu	Quantités revues	Réalisés 2014	Prévisions 2015
Baillergeau	UCLBP/GRET	Reconstruction	596.700	Maison	230	3.900 €	96		
		Renforcements	154.000	Maison	105	1.540 €	100		
		U logements collectifs	1 837 500	unité logement	140		33		
		Primes	12.705	logement	33	385 €	33		
		Total	763.405		286		278		114
Martissant	UCLBP	Reconstruction	897 000	Maison	230		105		
		Renforcements	231 000	Maison	150		150		
		U logements collectifs	1 837 500	unité logement	140		140		
		Total	3 000 000		520		395		115
Delmas 7-9-11-13	CRF	Reconstruction	104.000	unité logement	21	6.500 €	21		
		Renforcements	30.800	unité logement	6	2.800 €	6		
		Total	134.800		27		27	27	
Christ-Roi	SI/ EDM/GRET	Reconstruction		Maison	20	2.800 €	8		
		Extensions bois		Maison	20	2.800 €	5		4 + En cours
		Renforcements		Maison	135	1.600 €	66		
		Total	- €		175		152		152
Grand Ravine	CONCERN	Reconstruction		Maison	243	4.400 €	243		
		Résidentiel + Commercial		Bâtiment	50	8.600 €	50		
		Total	- €		293		293		30
Carrefour	CARE	Reconstruction		Maison	40	2.800 €	10		En cours
		Amélioration shelter		Maison	20	400 €	20		
		Renforcement contre hébergement		Maison	100	1.650 €	10		
		Renforcement		Maison	26	1.100 €	16	16	En cours

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

		Remembrement		Maison	35	1.650 €	35			
		Total	- €		245		226		113	
Petit-Goâve	Help - Welthungerhilfe	Reconstruction			153			20	20+en cours	
		Renforcements			60					
		Primes	8.772€			25	350€		25	
		Total	- €			420		0		110
Haut-Turgeau / Debussy	GOAL	Reconstruction		Maison	68	2.578 €				
		Renforcements		Maison	260	1.473€				
		Total	- €			328		0		164
Croix-Desprez/Ti- Savann	GRET	Reconstruction	52.000 €	Famille	20	2.600 €				
		Total	52.000 €			20		0		20
					2314		1338		818	

2.2 DURABILITE DU PROGRAMME

La durabilité du programme recouvre plusieurs aspects, pertinence et qualité techniques des interventions, pérennité des structures sociales mise en place ou renforcées par les projets, appropriation et généralisation de l'approche méthodologique par les acteurs publics haïtiens.

2.2.1 Qualité, maintenance et durabilité des ouvrages

Les ouvrages réalisés par le PARAQ n'ont pas été expertisés au cours de l'évaluation mais ont tous été visités plusieurs fois. Ils sont conformes aux normes et standards du MTPTC qui a suivi les travaux et en a assuré les réceptions. Lors de ses visites le consultant, qui n'a pas procédé à une inspection, n'a pas constaté d'erreur de conception ou de mise en œuvre. Les réserves sur les choix techniques ont été exprimées en p. 4, §4. Les quantités réalisées sont indiquées dans le tableau n°3 ci-dessous. Les travaux visités en juin et juillet 2015 puis à niveau en septembre présentent un bon rythme d'exécution.

Les ouvrages tels que routes carrossables, corridors, places et placettes, gabionnages requièrent une maintenance régulière ainsi que des travaux de réfection pour usure normale ou accidentelle (tels que subsidence pour les routes par exemple). La maintenance régulière est particulièrement importante pour les ravines réhabilitées et pour les canaux de drainage concernant en particulier les déchets qui y étaient traditionnellement jetés. En effet, l'obstruction des ravines est très dommageable aux gabions, l'obstruction des drainages de voiries est très dommageable au revêtement, l'obstruction des drains des murs de soutènement affectent leur solidité. La voirie en adoquin est particulièrement sensible au déplacement d'éléments qui doivent être remplacés rapidement pour éviter une dislocation de l'assemblage, les gabions sont également sensibles à la perte de matériau et/ou à la déformation des cages et les réparations doivent être rapides, ces deux types d'ouvrage doivent être inspectés régulièrement. Les dalots sont également sensibles aux bonnes conditions de circulation des eaux, ils doivent d'une part être positionnés correctement par rapport aux berges et au lit puis inspectés régulièrement pour éviter toute obstruction en amont et en aval.

Si les ouvrages de l'importance de la future route des Dalles sont de la responsabilité du SEEU, un arrangement doit être trouvé concernant les autres ouvrages ainsi que pour la salubrité des places, promenade en bord de ravine (Delmas, Christ Roi, Grand Ravine, Petit Goâve, Martissant) et autres équipements (stades). Les communautés ont été sensibilisées aux notions d'hygiène, d'entretien et de maintenance mais un arrangement pérenne devra être trouvé avec mairies et résidents pour éviter une dégradation des investissements. La plupart des opérateurs ont pris des arrangements en ce sens pour corridor et escaliers, à l'instar de CARE : *Pour chacune des infrastructures construites, et notamment les corridors, un comité de maintenance a été mis en place et formé pour assurer la maintenance et l'entretien de l'espace en question. Les comités de maintenance sont formés par des personnes vivant le long du corridor en question. Ces entités sont éligibles pour les projets d'infrastructures communautaires (subventions en cascade) pour lesquels nous avons lancé un appel à propositions.*

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

En termes de pertinence des interventions, il a été dit plus haut que celle-ci avait été influencée dans certain cas par les résultats de négociations difficiles avec les communautés concernant en particulier les routes carrossables (Petit Goâve, Haut Turgeau) qui sont réalisées sans une étude de transport préalable. Ces routes risquent d'accélérer l'extension urbaine vers Fort Liberté ou le haut du morne à Haut Turgeau et ne sont pas calibrées pour un trafic automobile futur ni ne disposent de trottoirs ou de possibilité de demi-tour. Concernant la cohabitation des mobilités, les escaliers ont parfois été exclus à la demande des représentants des communautés ce qui rends la circulation piétonne – majoritaire – mal aisée et potentiellement dangereuse les voies étant également dénuées de trottoirs. De même, la portion de route et le viaduc prévu à Haut Turgeau sont des ouvrages de grande échelle qui mériteraient une étude transport avant d'être validés.

Les corridors sont aussi dans certain cas victimes de la préférence de certains éléments des communautés pour les rampes au détriment des escaliers afin de faciliter la circulation des motos chinoises de plus en plus nombreuses. Si certains opérateurs ont réussi à imposer des corridors mixtes quand la largeur s'y prêtait, les escaliers ou les corridors mixtes devraient être privilégiés pour les dessertes restant à aménager. Ces remarques ne concernent pas la route de la boucle de Carrefour qui désenclave le quartier, est connectée à un axe majeur (route n°2) et insère un axe de développement majeur dans le quartier.

Concernant les espaces publics, ceux-ci sont d'une grande qualité de conception (Delmas, Martissant, Baillergeau, Carrefour, Christ Roi, Petit Goâve), bien situés et apportent une amélioration importante au cadre de vie dans les quartiers. La préférence appuyée des résidents pour les sols bétonnés, y compris pour les places, élimine l'une des très rares possibilités de préserver des espaces non complètement artificialisés et d'introduire des plantations d'agrément. Préserver des espaces naturels capables d'absorber les précipitations est un élément de durabilité et les opérateurs ayant prévu et conçu des promenades ou places devraient être attentifs aux possibilités de limiter l'artificialisation des sols en dépit de demandes contraires.



Stade et place en fin de travaux à Carrefour, Stade à Christ Roi



Travaux d'une place en cour à Carrefour, endiguement de la ravine Nicolas, Christ Roi

L'entretien du réseau d'adduction d'eau est la responsabilité de la DINEPA. Actuellement, le réseau dans l'aire métropolitaine subit des pertes considérables. Il est trop tôt pour émettre un avis sur l'impact de la privatisation en cours sur ces pertes. En ce qui concerne les kiosques construits par les opérateurs du projet, des comités de gestion de l'eau, chargés de la vente et de l'entretien des kiosques, sont mis en place par la Direction des Quartiers Défavorisés (DQD) de la DINEPA, ils sont payés par les projets dans certain cas.

Quant à l'éclairage public à énergie solaire, lorsque les contrats de maintenance (qui sont en principe de deux ans) seront échus, il serait souhaitable d'organiser une gestion communautaire de la maintenance.

Les interventions sur le logement sont conformes à la politique nationale du logement et aux spécifications du MTPTC. Elles incluent des innovations importantes qui malgré la difficulté de leur mise en œuvre sont un important facteur de durabilité à long terme du programme : collectif en R+1 à Grand Ravine, logements mitoyens à Baillergeau, ossature bois à Christ Roi. Les maisons réalisées à Petit Goâve, dans un tissu plus lâche que dans les quartiers de Port au Prince, méritent une mention pour la qualité de leur conception avec galerie, double entrée, éléments de décors.

La programmation des schémas incluait dans plusieurs quartiers une intervention sur l'infrastructure commerciale avec en particulier les marchés à Petit – Goâve et Martissant. La réalisation de ces investissements a dû être abandonnée pour raison de politique locale pour le premier, de manque de fonds pour le deuxième. Ces équipements très complexes peuvent avoir un effet d'entraînement important sur l'économie d'un quartier et sur les moyens de subsistance de nombreux résidents, y compris si un lien de filière peut être établi entre possibilités d'une production agricole locale et marché mais aussi pour d'autres activités de production et de services. Les possibilités d'un financement pour l'un ou l'autre de ces marchés, dont les études financées par PARAQ sont terminées et permettrait le lancement immédiat d'une consultation, devraient être étudiées.

Tableau n. 3 - Taux de réalisation des infrastructures par rapport aux prévisions initiales ou révisées le cas échéant

Activité	CRF	SI	CARE	CONCERN	WHH - HELP	UCLBP/GRET	UCLBP/FOKAL
Routes (MI)	1086/882	140+pont/700	1200**/2300	0/340	En cours/900		0/1601
Trottoirs + caniveaux (MI)	3830/2579						327/5000
Chemins/corridors aménagés (MI)	550/550	45/174	278/1000	20/500		3600/ ?	
Drainage – fossés - dalots (MI)	399/ ?		?/2934		256/256		
Renforcement berges et canaux (MI)	550/550				960/960		545/814
Traitement de ravine (MI)	550	516**/516	0***/800	178/650**			317/317
Aménagement de bassins versants							0***
station de distribution d'eau/réservoir			0/1	0/1	?/1		
points d'eau/kiosques	2/2		4/6		0/45		0/70
Conduites d'adduction d'eau (MI)	1086			?/6000	300/3000		
Impluviums			0/50				
Latrines auto-construites	27	1/50	0	?	0/48		
Systèmes sanitaires semi-collectifs	13	7/12	0	0/1			
Infrastructures communautaires réhabilitées ou construites	2		0/900 m2	0	0***/1		
Espaces publics planifiés ou construits	50%	1/2	1,2**/3	1**	1/ ?		2 routes et placettes
Réseau électrique réhabilité		252 abonnés connectés	?	?			
Lampadaires solaires	32/ ?	5/20	?	60/70		83/ ?	
Centre (pré)collecte des déchets	1/1						4+collect.déchets
CRC /CAR construit ou installé	CAR installé	OCB installé	0	1/1**	1 ATC	CAR installé	0***/1
Temps écoulé en %	90%	85%	68%	84%	67%	70%	70%

NB : Nous avons fait la liste de toutes les actions prévues tous opérateurs confondus.

*Appel d'Offre lancé; ** En cours d'exécution; *** Etude réalisée

2.2.2 Activités génératrices de revenus

Le soutien aux AGR est une activité non centrale du PARAQ développée dans l'optique d'une approche intégrée agissant sur les conditions économiques des quartiers (voir tableau 5 ci-dessous). Elles ont ciblé au premier chef les ménages vulnérables et IDP.

Tous les opérateurs se sont attelés à :

- la formation des jeunes à de nouveaux métiers
- l'appui à la création de petites entreprises, surtout dans le domaine de la construction et de la gestion des déchets
- l'appui aux femmes pour la création de petites activités
- La création de caisses populaires de crédit (AVEC)

Les systèmes de microfinance mis en place sont à dominante féminine à Carrefour. Les microentreprises et les accompagnements faits par EDM à Christ-Roi et à Delmas dans le secteur des matériaux comptent entre 25 à 40% de femmes, une association des artisans formés a été constituée. Environ la moitié des emplois créés sont occupés par des femmes. La formation des *boss maçons* est majoritairement dispensée aux hommes. Les secteurs visés sont la pré-collecte de déchets solides et l'agriculture.

La gestion des déchets est une préoccupation majeure à laquelle tous les opérateurs ont répondu, par de la sensibilisation, de la formation et de l'appui à des TPE de collecte. Les résultats à date indiquent que ces initiatives sont très bien accueillies par les populations et l'impact commence à être visible. La TPE de collecte de déchets plastiques, appuyée par la CRF, est débordée par le succès et son espace est devenu insuffisant pour entreposer la grande quantité de déchets. Il n'y a pas de terrains accessibles aux camions disponibles dans la zone pour déménager.

A Grand Ravine, une centaine de familles ont déjà adhéré au programme payant de récolte de déchets. Quant à Martissant, les bennes installées par la FOKAL (des bennes fixes, avec l'accord du SMCRS qui a banni les bennes mobiles de la voie publique depuis 2011), sont utilisées par les habitants du quartier. Quatre circuits de ramassage ont été établis. La pré-collecte est organisée par des structures bénévoles composées de 100 noyaux de 10 familles. Cela démontre que les populations des quartiers, bien sensibilisées, sont prêtes à contribuer financièrement au ramassage des ordures. En revanche, le segment suivant de la filière déchet concernant le ramassage par le SMCRS, pourrait être amélioré si d'une part l'accès était amélioré et si une redevance était payée par les ménages d'autre part..

Les résultats constatés sont modestes. Le secteur des déchets solides est d'une grande complexité, c'est une activité de flux impliquant une maîtrise complète de l'ensemble de la filière et de plus très dépendante de la demande et des cours si une activité de recyclage est incluse à la filière. Le point d'équilibre économique est très difficile à trouver et d'importantes subventions sont souvent nécessaires en particulier dans des villes telles Port au Prince et plus encore en quartiers précaires où volonté et capacité de payer sont faibles. De plus, la configuration des quartiers nécessite de nombreux points de pré-collecte souvent difficilement accessibles et impliquant une main d'œuvre importante. La collecte pour le recyclage des matières plastiques est une initiative utile contribuant à l'amélioration environnementale dans les quartiers mais c'est un projet en soi qui ne peut atteindre une dimension significative qu'avec une maîtrise complète de l'ensemble des acteurs du secteur et un fort soutien technique et financier.

L'agriculture urbaine, hormis pour les quartiers disposant d'une aire naturelle pouvant être mise à disposition – dans les quartiers à fort coefficient d'emprise - et à moins de la mise en place d'une filière garantissant des débouchés pour la vente des excédents est une activité aux chances de réussite réduites si elle vise une création de revenu en plus d'une amélioration des conditions alimentaires. Au plan technique, et même avec une population d'origine rurale récente, un appui constant est nécessaire avant d'avoir un potager réellement productif.

Au vu de leurs perspectives réelles et du service rendus ces activités, sans être discontinuées, ne devraient pas bénéficier d'investissements supplémentaires d'ici la fin du programme sauf si directement liées au secteur de la construction.

Une activité intéressante et innovante liée au tourisme, proposée par WHH à Petit Goâve, n'a malheureusement pas abouti mais trois entreprises couvrant toute la filière de la construction, sable et gravier, fabrication de parpaings, fers à béton ont été développées par Help, elles fournissent en matériaux pour les chantiers du projet. Le soutien à la coopérative de pêcheurs de Petit – Goâve, une activité bien établie mais souffrant d'un sérieux manque de capitaux et sans accès à un financement bancaire semble lui aussi porter ses fruits avec un soutien à la construction navale, à l'achat de matériel et à la capacité de stockage, un camion frigorifique permettant de livrer à Port au Prince étant la dernière requête du directeur de la coopérative..

Tableau n.4: Formations imparties et appuis aux activités génératrices de revenus

	AFD Martissant- Baillergeau	CRF Delmas 9 à 13	SI Christ Roi	CARE 4 quartiers de Carrefour	WWH Petit Goâve CV & Fort Liberté	Concern Grand Ravine
Secteur Construction						
Formation Boss maçon. chaînée	100 pour Baillergeau	109	12/31 10/22 certifiés	250 formés 192 certifiés par CANADO	200 180 certifiés	106
Formation Boss ossature bois			0/7			
Formations chantier-école		44 apprenants	0/45			
Création TPE	Création TPE (GRET/Baillerge au): 20 Rédaction plan d'affaire (GRET/Baillergeau) : 20 Octroi financement & création entreprises (GRET/Baillergeau) : 20				2/4	
Création coopératives		Assoc. des professionnels (en cours)				
Hygiène					121 promoteurs d'hygiène, 13 819 pers.	
Déchets & Assainissement	Système pré- collecte :100 noyaux de 10 familles	1 TPE créée	3 projets déchets présentés	4 TPE déchets		Système pré- collecte

Commerce & artisanat						
Appui aux TPE	Ateliers-écoles (60) artisanat		35 pers. Inscrites		0/400 commerce. dans l'attente de renov. marché	
Formation à la création d'entreprise		81 personnes	51 pour TPE 108 pr petits commerces		2	2
Rédaction plan d'affaire			51 personnes			
Octroi de crédits aux TPE		40 (à 17 prof.) sur 50 prévus	21 sur 150 prévus			
Octroi financemnt & création entreprises		12 (dont celui des déchets)	51 entreprises	4/6 créées 1 projet pilote		
Emploi créés		35/50	41 (64%)			920
Rédaction de CV		110/190 jeunes				
Partenariat public/privé					Parc Anglade en cours	
Agriculture urbaine	1 pépinière à Martissant appui à 35 familles			30 professionnels 109 familles 4 pépinières		
Micro-crédits aux ménages		40 pour 17 commerçantes		39/50 AVEC créées		

2.2.3 Environnement

En matière de protection de l'environnement, les activités ont été les suivantes:

- 1 étude sur le Bassin Versant de Morne l'Hôpital dans la portion de Martissant qui mènera à des actions de protection (FOKAL)
- Une étude du canal Figaro et de la rivière Desvignes de laquelle découle les actions de protection sur le rivière et la construction du dalot
- 4 pépinières à Carrefour et une à Martissant
- Appui à 147 familles pour de la petite agriculture urbaine (distribution de plantules, de compost), dont 139 à Carrefour (109 familles et 30 professionnels) et 88 à Martissant.
- Gestion des déchets:
 - programmes communautaires de collecte et de tri
 - accords avec le SMCRS pour la collecte sur les axes principaux

2.2.4 Sensibilisation et formation

Tous les opérateurs ont engagés un vaste effort de sensibilisation et de formation incluant l'ensemble des aspects de la construction ou de la réparation d'une maison (voir tableau 5 ci-dessous). Les bonnes pratiques diffusées et promues par le programme sont en conformité avec les spécifications du MTPTC. Elles ont été développées, diffusées via des manifestations et ateliers dédiés et mises en application, avec le concours de l'UCLBP, du MTPTC, de la DPC, du BTEB, de l'INFP par les centres d'aide à la reconstruction ou sous d'autres formes dans les activités logement des opérateurs. Du matériel didactique d'excellente qualité, en créole et alliant texte et illustration a

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

été produit sous différentes formes, brochure, affiches et affichettes, calendriers, fresques dans les quartiers, maquettes de démonstration. La diffusion de ce matériel semble avoir été insuffisante, une campagne de distribution intensive dans les quartiers, dans les écoles, de l'affichage chez les fournisseurs, dans les mairies devrait avoir lieu avant la fin du programme, de nouvelles fresques sur des murs situés en des lieux de fort passage pourraient aussi être envisagées.

Tableau n. 5 Formations et sensibilisation des bénéficiaires en construction sûre et en GRD
(certaines données chiffrées sont manquantes)

Type de formation	AFD Martissant- Baillergeau	CRF Delmas 9 à 13	SI Christ Roi	CARE 4 quartiers de Carrefour	WWH Petit Goâve C-V & Fort Liberté	Concern Grand Ravine
GRD		4080		119		
Appui au CLPC et/ou CCPC		CCPC : 59 brigadiers CRH : 46 volontaires			1 CCPC renforcé	
Formation EIC		13		5	2 créées	
Sensibilisation en GRD		4080 personnes			1 SIMEX 121 promoteurs d'hygiène- 13819 personnes sensibilisées	
Sens./formation construction sûre	100	4200 personnes		250 boss maçons, 192 certifiés	4320 familles 2800 certifiées	
Assainissement		1 comité				
Santé		12 points focaux 4200 pers. sensibilisées				
Foncier		382 ménages				
SIG/GPS/carto	25			10	Service génie municipal	
Amgt. du territoire						

2.2.5 Appropriation du PARAQ et de ses acquis pas les institutions haïtiennes partenaires

Les opérateurs ont tous signé des protocoles d'accord (voir tableau n° 6 ci-dessous) avec les institutions haïtiennes concernées par les secteurs du PARAQ, hormis pour les projets AIQIP portés par l'UCLBP à l'exception de la FOKAL à Martissant qui a signé un protocole avec le SMCRS (déchets solides) et l'OSAMH (protection du Morne L'hôpital et soutien à l'agriculture).

CIAT

Le secrétariat technique du CIAT a été considérablement renforcé par le PARAQ, au plan institutionnel avec l'institutionnalisation imminente du comité technique, une circulaire administrative émanant de la primature devant être publiée avant le premier tour de l'élection présidentielle, comme au plan technique avec le référentiel que constitue l'ensemble des schémas d'aménagement.

MTPTC

Selon la DTP du MTPTC, la coordination la plus effective s'est faite avec CRF, CARE, SI.

La DTP se plaint de ne pas avoir été consultée, dans la première phase du programme, dans le choix des quartiers à réhabiliter, hormis pour AIQIP, le ministère était cependant en capacité de proposer des quartiers en 2011 et 2012 ; pour la deuxième phase du programme, la DUE a donc impliqué la DTP dans le choix des deux derniers opérateurs : GOAL et GRET (pour Desprez). Avec l'avancement du programme, la DTP commence à réaliser l'importance de renforcer le SPU. Le BTEB (MTPTC) a été renforcé en 2014 par le paiement des salaires des ingénieurs, dans le cadre du projet géré par ONU-HABITAT, ainsi que via AIQIP.

DINEPA :

Deux opérateurs (CARE et CONCERN) ont exprimés les difficultés rencontrées dans leurs rapports et ceux de la population des quartiers avec la DINEPA. Une privatisation des services de l'eau est en cours (Lyonnaise des eaux) ; avant il y avait une entente entre la CAMEP et les habitants des quartiers précaires sur la gestion de l'eau. Par contre, Solidarités a mené une expérience avec la DINEPA, de système d'assainissement semi-collectif, avec la construction d'une première fosse septique connectée aux toilettes « modernes » d'une vingtaine de familles (sorte de système d'égouts semi-privé), qui a ensuite été répliquée six fois et le projet prévoit d'en installer six autres. La DINEPA répliquera le système dans la ville de Saint-Marc.

EDH

La compagnie nationale étant déficitaire (en grande partie dû aux nombreux branchements illégaux), elle n'a pas les moyens pour le moment, d'électrifier tous les quartiers. La seule collaboration effective à date s'est faite avec Solidarités à la rue Montplaisir à Christ Roi.

Municipalités et CASEC

Les municipalités de Delmas, Carrefour, Port-au-Prince et Petit Goâve sont parties prenantes des activités du volet I du PARAQ depuis leur démarrage. Elles ont été étroitement impliquées dans les études de diagnostic, la définition de stratégies de développement, la validation des schémas directeurs, et la mise en œuvre des premières actions concrètes des schémas. Cependant, elles font face à de nombreuses difficultés : assimilation des enjeux des schémas par les équipes, suivi des réalisations, plaidoyer pour les réalisations projetées, traduction des décisions territoriales dans le quotidien des agents municipaux (en matière d'instruction des permis de construire par exemple).

Le manque flagrant de ressources humaines tant au niveau des institutions nationales que locales est un frein à la pleine appropriation du programme. Le rapport de Particip sur l'état des lieux institutionnel pour le secteur de l'aménagement urbain a pointé ces faiblesses. Le volet renforcement institutionnel et formation de PARAQ, le PAIFU, doit contribuer à l'amélioration de cette situation, via en particulier une aide à la clarification des rôles des différents acteurs et une formation en 10 sessions destinée à un groupe de cadres dirigeants des mairies et ministères (AGIR).

WHH a donné un appui au service de génie urbain de la Mairie de Petit Goâve dont l'implication dans l'exécution des actions a été importante si l'on considère la faiblesse des moyens.

Il faut noter que l'instabilité politique au niveau municipal a été un frein à une bonne coordination des activités, les équipes municipales changeant constamment:

- La municipalité de Petit Goâve est sans maire depuis le mois d'août 2014
- Les maires de Carrefour et de Port-au-Prince ont changé 3 fois depuis le début du programme
- Seul le maire élu de Delmas est resté en place.

De plus les équipes techniques en général changent avec le Maire. Les opérateurs se sont donc tournés vers une collaboration suivie avec les ATL dont le devenir est incertain, le programme PARLOQ touchant à sa fin.

En ce qui concerne les CASEC, les plus impliqués dans le suivi du programme sont ceux de Turgeau à Port-au-Prince et de Rivière Froide à Carrefour ainsi que la CASEC de la 11^{ème} section à Fort-Liberté. Les autres CASEC (Petit Goâve C-V, Morne l'Hôpital, Martissant), sont peu ou pas impliqués.

CASEC Turgeau

Le territoire de cette section communale est très vaste et très peuplé (505.000 habitants selon les projections IHSI 2012). Le CASEC de Turgeau, en sous-effectif, concentre sa collaboration actuellement sur les projets du Haut de Turgeau avec GOAL et de Desprez avec le GRET, car sa grande préoccupation et son objectif premier sont de protéger le flanc sud de la Section Communale (Morne l'Hôpital) ; en évitant que la population n'envahisse davantage le haut du Morne l'Hôpital et donc, d'une part densifier les zones d'habitat en contrebas et mener dans la partie haute des actions de démolition des T-shelter, de reboisement, d'agriculture, avec la création de chemins forestiers. Le contrôle des activités extractives avec une très importante carrière de sable illégale qui alimente le marché de sable impropre à l'usage dans la construction et fragilise la pente du morne est également souhaitable. Les autres préoccupations du CASEC sont les suivantes:

1. Le renforcement de l'OSAMH
2. La manière dont les ONG utilisent les fonds alloués
3. renforcer la gouvernance locale qui est affaiblie par l'intervention des ONG au niveau des OCB
4. l'équité sociale dans l'approche projet (pas seulement les + défavorisés)
5. que les ONG recrutent plus d'haïtiens qualifiés
6. que les projets soient confiés aux institutions locales et nationales plutôt qu'aux ONG.
7. L'élaboration d'un schéma d'aménagement pour toute la commune

Les points 2, 3, 4 et 6 ci-dessus n'apparaissent pas justifiés.

CASEC Rivière Froide

La population de la Section Communale de Rivière Froide est de 166.000 habitants et la population bénéficiaire du projet CARE de 28.616 (1/6 de la population totale de la SC). Sa demande principale est un Plan d'aménagement pour toute la section communale.

La demande de plusieurs CASECs ou municipalités pour un plan d'urbanisme à l'échelle de l'ensemble de leur territoire est justifiée. Elle devrait être faite auprès du CIAT, du MTPTC et du MICT. Les

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

schémas réalisés par le programme sont à la fois une référence méthodologique et une base pour un exercice de planification plus étendu. Les schémas futurs devraient avoir pour objectif le remembrement et les nouvelles typologies de logement, l'amélioration de la mobilité, de l'espace public et de l'accès aux services de bases en découlant naturellement.

Institutions haïtiennes partenaires

Au niveau des institutions étatiques l'appropriation des acquis du PARAQ est une décision qui leur appartient, elle dépend en partie du décloisonnement de la gestion de l'aide qui leurs permettrait une capitalisation globale des acquis de l'ensemble des programmes et une fertilisation croisée source d'amélioration des capacités et des politiques.

Par exemple : les leçons du PARAQ en termes d'aménagement seront-elles appliquées à Canaan et ailleurs, les innovations en termes de logement seront-elles promues et répliquées, la formation certifiée des *boss maçons* et leur organisation en association sera-t-elle étendue et soutenue, les centres d'aide à la reconstruction seront-ils soutenus, les filières de production de matériaux de qualité, aux normes, seront-elles toujours appuyées ? La réponse à ces questions n'est pas seulement d'ordre budgétaire mais dépend de la vision du MTPTC, de l'UCLBP, du CIAT, elle influera également sur le succès de la politique nationale du logement. Enfin les schémas d'aménagement seront-ils utilisés comme outil de mobilisation de ressource ?

TABLEAU n. 6 Rapports des opérateurs avec les institutions

	AFD Martissant-Baillergeau	CRF Delmas 9 à 13	SI Christ Roi	CARE 4 quartiers de Carrefour	WWH Petit Goâve CV & Fort Liberté	CONCERN Grand Ravine	GOAL Haut Turgeau Debussy	GRET Croix Desprez
ST-CIAT	Non ; excepté pour le Comité de pilotage avant juin 2012, appui GRET pour plan pré-cadastral	En cours pour validation schéma	Suivi des prescriptions techniques Validation schéma amgt.	Suivi des prescriptions techniques Validation schéma amgt.	Suivi des prescriptions techniques Validation schéma amgt.	Suivi des prescriptions techniques Validation schéma amgt.	Suivi des prescriptions techniques	Suivi des prescriptions techniques
MTPTC	15/12/2010 Contrat MDOD avec FOKAL; 4/12/2012 MoU avec UCLBP	MoU janvier 2014 Signature contrats supervision et exécution	MoU 26/01/2014 + entente tri-partite avec firme BTP	Validation TdR et retour sur les APS des études techn.	Bureau du District de PG Certification formation boss		Invité lors du diagnostic	
MICT-DCT								
MICT-DPC		Coord. Avec CCPC ; mise en pl. SAP		Contacts pour la formation des EIC	2 EIC créées avec		DPC Ouest	
DINEPA	Martissant : traitement eau	Présente dès le début dans Comité pilotage Particip. AO MoU ACF-DINEPA	Contrat cadre ; Accord pour réseaux assainissement	accord signé avec le CTE-RMPP	OREPA Ouest URD	Rapports difficiles vu le contexte d'insécurité	Invité lors du diagnostic	
EDH	Oui		Extens. réseau Rue Monplaisir					
SMCRS	FOKAL : MoU						Invité diagnostic	
OSAMH	FOKAL : MoU							
UCLBP						Rapports périodiques	Invité diagnostic	
Autre	FOKAL : CNM, SNRE, OSAMH, SEEUR	CRH MoU ACF-MENPF ; INPF			INFP Min. du Commerce MDF	INFP	OSAMH	
Mairies	Futur accord d'appui de l'UCLBP à la DAGT de la Mairie de PaP	Appui de la Mairie sur les bonnes pratiques des transactions foncières		partenaire du projet, MoU signé le 8/04/2013 Schéma	Pas de maire depuis 08/14, échanges constants avec services techniques. DATIP			

2.2.6 PAIFU

Le volet renforcement institutionnel et formation du PARAQ (PAIFU) a consisté en un premier rapport *Etat des lieux institutionnel pour le secteur de l'aménagement urbain* complété par des termes de références préparés avec l'ensemble des partenaires institutionnel du PARAQ en vue d'un programme de soutien au renforcement des institutions impliquées dans le secteur urbain.

Le PAIFU adresse les défis suivants identifiés au cours du déroulement du programme :

- Optimiser l'impact des schémas d'aménagement : les compléter par le biais d'outils règlementaires, finaliser leur légalisation, en communiquer le contenu auprès des partenaires et citoyens, assurer la réalisation et le suivi des actions prévues par les Municipalités et Ministères concernés ;
- Améliorer le dialogue entre institutions, à la fois pour l'élaboration de directives publiques claires et pour la mise en œuvre des activités opérationnelles d'aménagement urbain : conforter le Comité technique d'analyse et de validation des schémas comme une plateforme de réflexion et de décision interministérielle sur les outils de planification urbaine existants et à venir, multiplier les fora de discussion interinstitutionnelle sur les questions opérationnelles et conceptuelles d'urbanisme pour à la fois garantir une interlocution complète aux opérateurs de terrain, travailler sur les points de blocage et moderniser le secteur ;
- Fluidifier la compréhension et la gestion des activités des schémas au niveau des Municipalités concernées : améliorer la compréhension des stratégies actées, orienter la gestion au quotidien des outils tels que les permis de lotir et les permis de construire ;
- Améliorer la gestion de ces enjeux urbains spécifiquement au niveau de la Direction des Travaux Publics du MTPTC : capacité de répondre aux questionnements des opérateurs et de formuler des directives, capacité d'instruction des demandes de permis de construire, capacité d'appliquer les enseignements des schémas du PARAQ à une échelle supérieure (passer du quartier à la commune, passer de la Région Métropolitaine à l'ensemble du territoire national).

Le rapport est un état des lieux exhaustif et clair du contexte institutionnel et en révèle les dysfonctionnements et confusions de mandats. Les TdRs proposent un ensemble d'actions visant à une réorganisation du secteur via une clarification des mandats, responsabilités et procédures pour les acteurs institutionnels, MTPTC, MICT, UCLPB, municipalités, CIAT afin de renforcer les capacités et l'efficacité en urbanisme réglementaire pour une meilleure gestion urbaine. Ces TdRs sont copieux et ambitieux et les activités proposées sont peut-être prématurées au regard de la grande faiblesse des capacités.

La formation dispensée par AGIR et commencée en octobre, destinée aux cadres de ces mêmes institutions permettra aux activités envisagées d'être plus fructueuses. Mais l'absence d'une réflexion sur la ville haïtienne et son modèle de développement privent les activités envisagées de la finalité dont elles ont besoin pour être calibrées et réellement au service d'une vision, d'un objectif et d'orientations du développement urbain à Haïti qui reste à définir. L'étude de capitalisation en cours pourra contribuer à formuler cette vision et ces objectifs et orientations.

2.3 IMPACT DU PROGRAMME

Le programme PARAQ a un impact direct décrit ci-dessous qui concerne les activités logements, infrastructures, services de base, AGR et formation. Au-delà de cet impact quantitatif, le programme a un impact qualitatif important en termes de création de capacité, de sensibilisation et de renforcement pour les institutions haïtiennes partenaires. Le programme a doté 8 quartiers d'un schéma d'aménagement validé par un comité technique interministériel, ce qui est une première dans le pays.

2.3.1 Nombre de bénéficiaires et niveau de satisfaction ?

On considère comme bénéficiaires indirects tous les habitants de chaque zone d'intervention. En effet, les projets d'infrastructures structurantes touchent toute la population, en particulier la réhabilitation/construction d'axes routiers de désenclavement et l'amélioration de la mobilité, les réhabilitations de ravines et autres travaux de réduction des risques tels les traitements de ravines de pentes, ainsi que les kiosques à eau et les espaces de loisir et sport, les places et placettes.

Dans le cas du PARAQ les bénéficiaires indirects sont environ 174.000, dont par quartier:

Quartiers	Martissant-Baillergeau	Delmas 7 à 13	Christ-Roi	Grand Ravine	Carrefour	Petit Goâve	Haut de Turgeau - Debussy	Desprez
Bénéficiaires indirects	50.000 8000	5.064	20.000	20.000	29.000	25.000	15.000	10.000

Les bénéficiaires directs, sont ceux

- dont les logements ont été reconstruits, environ 107 maisons
- les riverains de ravines et de corridors réhabilités
- les bénéficiaires de relogement déplacés pour libération d'emprise
- ceux bénéficiaires de formations et d'appui aux activités génératrices de revenus dont les chiffres sont indiqués dans les tableaux n.4 et n.5

Les personnels des institutions et agences haïtiennes partenaires, MTPTC, CIAT, UCLBP, mairies et CASEC, OSAM, DINEPA, etc peuvent également être considérés comme bénéficiaires directs, de même pour les participants à la formation du PAIFU.

Les membres des plateformes ont une bonne perception de la notion de « quartiers plus beaux » (*Katye pi bèl* en créole) et savent ce que les projets du PARAQ peuvent apporter pour changer la vie et l'image du quartier. Ils sont unanimes à reconnaître que le quartier doit être mieux organisé et plus solidaire. L'accès aux services de base, la propreté, la cohésion sociale, la paix et la sécurité, les déplacements facilités, les espaces de loisir sont les caractéristiques d'un quartier qui répond aux besoins de ses résidents. Il est à noter que sans les plateformes, le dialogue et la prise de décisions dans les quartiers les plus difficiles tel Grand Ravine seraient impossibles.

Le besoin de logement et d'un cadre de vie plus agréable est un besoin exprimé massivement par des résidents dont plus d'un tiers sont locataires de leur logement et deux tiers fermiers sur leur parcelle. Cependant, les membres des plateformes relatent le doublement au minimum du prix des loyers depuis le séisme faute d'un nombre de logements suffisant dans les différents quartiers sauf à Grand-Ravine où les prix ne changent pas à cause du climat d'insécurité. L'augmentation des loyers a plusieurs causes : la forte diminution du parc locatif suite aux destructions, les reconstructions sans extension locative, les distorsions causées par les subventions distribuées depuis 2010, une hausse de la demande, causée en partie par l'afflux de population vers Port au Prince après le séisme.

Les plateformes sont bien informées sur l'ensemble des interventions ou projets prévus dans les schémas d'aménagement car elles ont participé à leur élaboration ; par contre, ces informations ne sont pas toujours bien relayées auprès de la population. Elles apprécient les interventions déjà en cours notamment sur l'accès à l'eau, l'électricité, la gestion des déchets, la réhabilitation de ravines et l'aménagement des rives en lieux de promenade.

A Delmas, Martissant, Baillergeau, les résidents apprécient le changement avec l'amélioration de l'assainissement des lieux. Les plateformes expriment un grand intérêt pour accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre des projets et apprécient les formations dispensées aux résidents (en majorité les jeunes dont les femmes sont bien représentées ainsi que les *boss maçons*) et les appuis fournis à des commerçants et aux microentreprises.

2.4 EFFICIENCE

Les projets ont été mis en œuvre par un opérateur chef de file en partenariat avec des intervenants spécialisés, autres ONGs, bureaux d'études, agences d'architecture. Les activités des opérateurs sont toutes validées par l'institution haïtienne responsable, le MTPTC pour les modèles de maison, les études de génie civil, les passations de marché, les réceptions, les certifications ainsi que pour la formation des *boss maçons* (avec l'INFP), l'UCLBP pour les modèles de maison et l'aide à la reconstruction, la DINEPA pour AEP et assainissement, le comité technique dirigé par le CIAT pour l'aménagement.

Si des délais importants ont pu être constatés, dalot à Petit Goâve, route des Dalles à Martissant par exemple, ou des difficultés liées aux expropriations ou à la sélection des bénéficiaires d'aide à la reconstruction, ou encore dans le délai de validation par le CT du CIAT ou le délai entre deux convocations suite à une demande de modifications, les partenaires institutionnels ont généralement joué le jeu, même si, comme dit plus haut leur implication aurait pu être plus forte dans le dialogue avec les résidents.

Deux opérateurs exécutent les travaux en régie, les autres font appel à des prestataires choisis sur appel d'offres⁴. Il n'y a pas de différence notable en termes de coûts ou de rapidité d'exécution entre les deux modes d'exécution. Concernant l'emploi local, celui-ci est assuré que la main d'œuvre soit recrutée par l'opérateur comme le fait l'UCLBP ou par l'entreprise attributaire des travaux dont le

⁴ Plusieurs opérateurs exécutent les travaux d'aménagement en grande partie en « maîtrise d'ouvrage communautaire » (donc ni en régie ni par AO). Les OCBs participent à un AAP et se voient financer des projets. Les travaux effectués au travers de cette méthodologie fait apparaître une différence notable sur les coûts d'exécution.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

contrat stipule qu'elle doit recruter et former des résidents, le mode choisi n'affecte pas la qualité des travaux ou leur rapidité d'exécution avec peut être un léger avantage à l'entreprise. Le rythme d'exécution par des entreprises sur les chantiers visités (ravines, routes, places) est très satisfaisant, les causes de retards étant presque en chaque cas liés à des difficultés avec un résident ou à un conflit d'attribution entre administrations. Pour les chantiers de logements, ceux ayant d'ores et déjà un volume significatif tels à Petit Goâve ou Christ Roi, le rythme d'exécution, en auto-construction avec boss maçons formés par le programme est satisfaisant.

Le tableau n°7 ci-dessous ne reflète qu'imparfaitement l'efficacité des projets du programme : les temps nécessaires à la préparation des résidents à la participation puis au diagnostic, aux exercices de programmation et de planification et aux négociations (qui peuvent se poursuivre même après le début des travaux y compris pour les expropriations) ainsi que pour le processus de sélection de bénéficiaires pour l'auto-construction assistée sont difficilement prédictibles ou complètement maîtrisables.

Tableau 7

	AFD/UCLBP Martissant- Baillergeau	CRF Delmas 9 à 13	SI Christ Roi (mai aout 2015)	CARE 4 quartiers de Carrefour	WWH Petit Goàve CV & Fort Liberté	Concern Grand Ravine	GOAL Haut Turgeau Debussy	GRET Croix Desprez
Temps écoulé	60%	80% ⁵	89%	58%	57%	74%	20%	20%
Total coûts actions (rubrique 6 : autres)	B : 3.189.375,00 M : 7.251.337,00	1.470.038,75	2.637.020	3.514.474,00	1.309.035,00	3.546.240,84	2.030.651,00	Données non disponibles
Dépenses à date⁶	B : 72.875,00 M: 277.410,00	1.350.348,35	1.107.823	368.930,25	163.941,68	785.967,59	29.767,00	Données non disponibles
%	B. 0% M : 4%	92%	42%	10,5%	12,5%	22%	2%	
Total coûts directs	27.684.000,00	4.412.015,93	4.820.392	6.690.421,00	4.672.582,00	6.006.468,31	3.968.040,00	Données non disponibles
Coûts directs dépensés à date	4.331.847,00	3.995.094,83	2.860.583	1.475.238,55	1.238.992,85	1.791.120,69	289.074,00	Données non disponibles
%	15,5%	90%	59%	22%	26,5%	30%	7,5%	
Total coûts éligibles		4.720.857,04	5.336.312	7.158.750,00	4.999.662,00	6.426.921,09	4.447.795,00	Données non disponibles
Coûts éligibles dépensés à date		?	3.060.823	1.578.505,25	?	1.916.499,14	307.202,00	Données non disponibles
Coûts directs à date décomposés en rubriques (1 à 6)								
RH à date	B :104.093,00	1.814.050,12	1.175.525	798.395,66	847.435,00	847.076,48	171.590,00	
Voyages à date		53.391,20	51.464	20.307,68	9.854,07	760,27	7.689,00	
Eqpts. à date	B : 2.120,00	163.059,17	75.810	88.654,23	25.952,33	12.355,75	18.620,00	

⁵ Le contrat de CRF a été prolongé de 6 mois à partir du 31/12/2014

⁶ Il s'agit des dépenses effectuées et non des sommes engagées

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Bureau projet	B : 57.350,00	385.694,84	306.861	183.555,95	157.433,87	129.118,64	41.733,00	
Autres services		228.550,67	135.554	15.394,78	34.641,12	15.841,96	19.675,00	
Autres (actions)		1.350.348,35	1.107.823	368.930,25	163.941,68	785.967,59	29.767,00	
Rapport taux d'exécution grands travaux (rubrique 6) et taux temps écoulé (%)		115%	%	18%	22%	29%	10%	
Rapport taux temps écoulé et taux d'exécution couts directs (%)	25,83%	112,5%	%	38%	46%	41%	37%	

2.5 VALEUR AJOUTEE

Le PARAQ est un programme de transition, il est à la jonction de la fin de l'approche d'urgence et de l'émergence d'une approche de long terme de la question urbaine en Haïti dont il peut constituer les prémisses grâce aux choix stratégiques de la convention de financement entre l'Etat haïtien et l'Union Européenne.

Ces choix impliquent en premier lieu la **gouvernance** du programme avec d'une part une implication forte des institutions haïtiennes pour l'ensemble des secteurs d'intervention, l'inscription de l'ensemble des activités dans le cadre politique et réglementaire défini par la puissance publique, d'autre part, et, troisième pilier de la stratégie de mise en œuvre du PARAQ, la participation communautaire pour toutes les phases de projet avec constitution d'organisations de quartiers sur la base du tissu associatif existant le cas échéant. Comme il a été vu le triangle opérateurs, puissance publique, représentation communautaire a parfois été déséquilibré au profit de cette dernière et au détriment non seulement du bon déroulement des projets mais aussi des quartiers. Considérant le PARAQ comme une étape dans la formulation d'une politique urbaine qui a renforcé les institutions partenaires dans leurs rôles et en termes de capacité ces dernières sont à mieux à même aujourd'hui de remplir leur rôles. L'institutionnalisation prochaine du comité technique du ST-CIAT est un pas important en ce sens.

En termes d'approche de la reconstruction en quartiers informels, le programme met en œuvre une **approche intégrée**. L'approche intégrée est sensiblement différente d'autres interventions en ce sens qu'elle considère le quartier d'intervention comme une zone urbaine en devenir devant en tant que telle être dotée des *ingrédients de l'urbanité* communément admis comme faisant la ville et dont les quartiers sont à peu près complètement démunis à cause de leur mode de production comme du délaissement dans lequel ils sont tenus. L'approche intégrée ne se limite donc pas à une intervention d'amélioration dans le tissu urbain existant avec des projets consacrés à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux déchets solides avec un effet minime sur le bâti comme sur la structure urbaine mais adopte une vision large et à plus long terme visant le territoire dans son ensemble et dans sa spatialité. Cette approche a jeté les bases d'une pratique de l'aménagement inédite en Haïti où le développement urbain, comme dans de nombreux pays, tends à s'affranchir de toutes règles, que celles-ci existent ou pas, au détriment de la prise en compte des risques, de la mobilité, des espaces publics, des services urbains, de la cohésion spatiale comme sociale.

Elle a notamment apporté :

- Une démonstration de l'approche territoriale fondée sur une prise en compte de l'ensemble des conditions d'un territoire appréhendées via un exercice de diagnostic approfondi.
- Une démonstration et une mise en pratique d'une démarche d'aménagement impliquant une intervention multisectorielle et transversale tendant à « urbaniser » les quartiers tout en les sécurisant. La notion de risque (sismique, cyclonique, d'inondation, de glissement de terrain).
- Des innovations techniques dans le secteur de la construction, du bâti des typologies de logement et d'îlot et du traitement des eaux usées.

3 RECOMMANDATIONS

Au moment de l'écriture de ce rapport les opérateurs ont ajusté leur programmation à la réduction de leur budget consécutive à la chute du taux de change de l'euro par rapport au dollar. Hormis pour Desprez (GRET) et Debussy – Haut Turgeau (GOAL), les schémas sont finalisés, les études techniques sont toutes terminées et les travaux restants à exécuter avant la fin du programme sont lancés ou en passe de l'être. Concernant ces deux derniers schémas, les observations du présent rapport concernant d'une part une plus forte implication des institutions haïtiennes et d'autre part les aspects techniques suivant : mobilité et desserte, artificialisation des sols, habitat innovant devraient être prise en compte.

Les opérateurs ont fait le choix de privilégier les actions structurantes à impact de long terme en utilisant le relogement des familles affectées par ces travaux pour introduire des typologies de logement innovantes comme à Grand Ravine ou à Christ Roi par exemple ou encore à Baillergeau dans une moindre mesure.

A ce stade du programme les opérateurs du PARAQ doivent en priorité s'assurer, avec le soutien du CIAT, du MTPTC, du MICT, de l'adoption par les municipalités des plans d'aménagement. Un séminaire avec l'ensemble des parties prenantes pourraient être consacré aux procédures d'adoption ainsi qu'aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des schémas concernant d'une part la mise en vigueur des règlements d'urbanisme et d'autre part les investissements prévus par les schémas et non réalisés durant le PARAQ. Parmi ceux-ci les projets dont les études sont faites mais qui n'ont pu être réalisés (marché Vasquez, ravine Ti-Sous, marché de Petit – Goâve) devraient être prioritaires. Les procédures de révisions des schémas pourraient également être préparées à l'usage des municipalités.

4 CONCLUSION, PARAQ ET APRES ?

Comme vu précédemment, les réalisations du PARAQ marquent une étape importante dans l'émergence d'une politique urbaine en Haïti. Dans un objectif de pérennisation des acquis, les recommandations suivantes peuvent être faites :

Il appartient au premier chef aux parties haïtiennes d'intégrer dans leurs pratiques et leurs politiques respectives les acquis institutionnels méthodologiques et techniques du PARAQ décrits plus haut. Le programme de renforcement institutionnel (PAIFU) en cours, la formation dispensée à un groupe de fonctionnaires de ces institutions, l'étude de capitalisation en cours contribueront à cette appropriation en particulier si elles sont menées en étroite coordination.